CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2005





50ème anniversaire CEB

CHIFFRES-CLÉS

en millions d'euros

	2005	2004		2003	2002
	Selon normes IFRS	*Après retraitement selon normes IFRS*			
Prêts décaissés dans l'année	**1 559**	**1 530**	**1 530**	**1 589**	**1 537**
Projets approuvés dans l'année	**2 517**	**1 751**	**1 751**	**2 149**	**1 605**
Encours de prêts	**11 483**	**10 765**	**10 765**	**9 903**	**9 350**
Capitaux propres (après affectation du résultat)	**4 610**	**4 529**	**4 522**	**4 358**	**4 254**
Capitaux propres disponibles (après affectation du résultat)	**1 685**	**1 604**	**1 581**	**1 470**	**1 384**
Total du bilan	**17 675**	**16 396**	**16 390**	**14 786**	**14 217**
Bénéfices	**88,5**	**121,0**	**115,2**	**86,9**	**95,2**
Compte Fiduciaire Sélectif					
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	**82,4**	**74,4**	**74,4**	**64,4**	**63,5**
Solde disponible (après affectation du résultat)	**24,8**	**37,7**	**37,7**	**33,7**	**24,5**

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

Exercice 2005



CEB 50ème anniversaire



ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE Année d'adhésion

ALBANIE	1999	HONGRIE	1998	PAYS-BAS	1978
ALLEMAGNE	1956	IRLANDE	2004	POLOGNE	1998
BELGIQUE	1956	ISLANDE	1956	PORTUGAL	1976
BOSNIE-HERZÉGOVINE	2003	ITALIE	1956	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	1998
BULGARIE	1994	"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"	1997	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1999
CHYPRE	1962	LETTONIE	1998	ROUMANIE	1996
CROATIE	1997	LIECHTENSTEIN	1976	SAINT-MARIN	1989
DANEMARK	1978	LITUANIE	1996	SAINT-SIÈGE	1973
ESPAGNE	1978	LUXEMBOURG	1956	SERBIE ET MONTÉNÉGRO	2004
ESTONIE	1998	MALTE	1973	SLOVÉNIE	1994
FINLANDE	1991	MOLDOVA	1998	SUÈDE	1977
FRANCE	1956	NORVÈGE	1978	SUISSE	1974
GRÈCE	1956			TURQUIE	1956





SOMMAIRE

Composition des organes de la CEB 4
50ème anniversaire de la CEB 8

MESSAGE DU GOUVERNEUR 9
Organigramme 11

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2005 15

PROJETS ET PRÊTS
I. CONTEXTE OPÉRATIONNEL EN 2005 15
II. MODALITÉS D'INTERVENTION 17
1. Lignes d'action sectorielle 17
2. Modalités de financement 17
III. ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2005 19
1. Renforcement de l'intégration sociale 19
2. Gestion de l'environnement 29
3. Développement du capital humain 31

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2005 35
II. PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES 36
III. PRODUITS DÉRIVÉS 37
IV. FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2005 37
1. Opérations d'emprunt 37
2. Évolution de la dette 38
V. RÉSULTAT ET BILAN 40
1. Évolution du résultat 40
2. Évolution du bilan 40

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES
I. UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE 42
II. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005 43
1. Risque de crédit 43
2. Risque de marché 45
3. Risque opérationnel 45
III. DISPOSITIF PRUDENTIEL 46

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 47

ÉTATS FINANCIERS
États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne 50
Notes aux états financiers 56
Rapport de l'Audit Externe 92
Rapport du Comité de Surveillance 93
Approbation des comptes par le Conseil d'administration 94
Approbation des comptes par le Conseil de direction 94
Bilan après affectation du résultat 95

NOTES AU LECTEUR 96

COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE

au 31 décembre 2005*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Lars KOLTE Directeur Exécutif, Fonds du Crédit à l'Exportation, Copenhague	Présidents	**Rainer STECKHAN** Ancien Directeur de la Banque mondiale
Charles GHISLAIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Vice-Présidents	**Renaldo MÄNDMETS** Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Étrangères, Ministère des Finances, Tallinn
Shpëtim ÇAUSHI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Albanie	**Aliosha GJONDEDAJ** Chef du Département pour la Coopération Bilatérale, Ministère de l'Économie, Tirana **Durim KRAJA** (depuis le 6-3-2006) Secrétaire Général, Ministère du Travail, de l'Économie et de l'Energie, Tirana
Roland WEGENER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Allemagne	**Eckhardt BISKUP** Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
Charles GHISLAIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Belgique	**Franciscus GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Borislav MARIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bosnie-Herzégovine	**Ljerka MARIĆ** Ministre des Finances et de la Trésorerie, Sarajevo
Ivan PETKOV Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bulgarie	**Latchezar STEFANOV** Directeur des Finances Extérieures, Ministère des Finances, Sofia
Marios LYSSIOTIS Ambassadeur, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Chypre	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Daniel BUČAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Croatie	**Ana HRASTOVIĆ** Directrice Générale, Département pour les Relations Financières Internationales et l'Intégration Européenne, Ministère des Finances, Zagreb
Niels-Jørgen NEHRING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Danemark	**Peter Brix KJELGAARD** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de Surveillance.
Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par le "Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI**, Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Estanislao DE GRANDES PASCUAL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Espagne	**Ramón GUZMÁN ZAPATER** Directeur Général du Financement International, Ministère de l'Économie, Madrid
Alar STREIMANN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Estonie	**Renaldo MÄNDMETS** Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Étrangères, Ministère des Finances, Tallinn
Ann-Marie NYROOS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Finlande	**Kristina SARJO** Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Gilles CHOURAQUI Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Bruno GAIN** (depuis le 10-3-2006) Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	France	**Benoît de la CHAPELLE BIZOT** Chef du Bureau Coordination et stratégie européenne, Direction générale du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Constantin YEROCOSTOPOULOS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Grèce	**Constantinos VGENOPOULOS** Banque Nationale de Grèce, Athènes
Zoltán TAUBNER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Hongrie	**László ÖRLÖS** Directeur Général Adjoint, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Budapest
James A. SHARKEY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Irlande	**Robert BRADSHAW** Conseiller Principal, Division Banque, Finance et International, Département des Finances, Dublin
Hördur H. BJARNASON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Islande	**Thorsteinn ÓLAFSSON** Directeur, Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Pietro LONARDO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Italie	**Antimo PROSPERI** Dirigeant du deuxième Bureau de la Direction VI Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Eleonora PETROVA-MITEVSKA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	**Melaim ADEMI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
Pēteris Kārlis ELFERTS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Lettonie	**Inta VASARAUDZE** Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein
Daniel OSPELT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Neris GERMANAS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Lituanie	**Rolandas KRIŠCIUNAS** Sous-Secrétaire du Ministère, Ministère des Finances, Vilnius
Ronald MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Luxembourg	**Jérôme HAMILIUS** Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg
	Malte	
Joseph LICARI Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Alexei TULBURE Ambassadeur, Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Moldova	**Zinaida GRECEANÎI** Premier Vice-Ministre, Chisinau
Torbjørn FRØYSNES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Norvège	
Jacobus Van Der VELDEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Pays-Bas	**Jan Willem Van Der KAAIJ** Directeur Adjoint des Relations Extérieures Financières, Ministère des Finances, La Haye
Piotr ŚWITALSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Pologne	**Jacek TOMOROWICZ** Directeur, Département de la Politique Étrangère, Ministère des Finances, Varsovie
Joaquim DUARTE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Portugal	**Lina NETO** Directrice Générale Adjointe, Direction Générale des Affaires Européennes et Relations Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Anna LAMPEROVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	République slovaque	**Mária KOMPIŠOVÁ** Directrice Générale de la Section Affaires Européennes, Ministère des Finances, Bratislava
Vlasta ŠTĚPOVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	République tchèque	**c/o Pavla BEJČKOVÁ** Section Organisations Internationales, Ministère des Finances, Prague
Gheorghe MAGHERU Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Roumanie	**Claudiu DOLTU** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Saint-Marin	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin

CONSEIL DE DIRECTION — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Saint-Siège

Mgr Vito RALLO
Envoyé Spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Sladjana PRICA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie et Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Serbie et Monténégro	**Miroslav IVANICŠEVIĆ** Vice-Premier Ministre pour le Secteur Financier et les Dépenses Publiques, Podgorica
Meta BOLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Slovénie	**Andrej KAVČIČ** Sous Secrétaire du Ministère, Ministère des Finances, Ljubljana
Per SJÖGREN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Suède	**Björn FRITJOFSSON** Directeur, Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Jean-Claude JOSEPH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Suisse	**Martin ROHNER** Chef de Secteur, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne **Lukas SIEGENTHALER** (depuis le 9-1-2006) Chef de Secteur, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Daryal BATIBAY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Turquie	**Memduh Aslan AKÇAY** Directeur Général, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Nunzio GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)
Krzysztof J. NERS
Apolonio RUIZ LIGERO

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Bulgarie : Nadezhda SANDOLOVA, Chef du département de l'Audit, National Audit Office, Sofia
Liechtenstein : René H. MELLIGER, Président de l'Autorité des Marchés Financiers, Vaduz
Suisse : Paul BRÜGGER, Contrôleur principal du Service juridique des Finances fédérales, Berne

50ÈME ANNIVERSAIRE DE LA CEB

L'année 2006 marquera pour l'institution le cinquantième anniversaire de sa création. Cette date est l'occasion de rappeler que la CEB est la plus ancienne des institutions financières internationales en Europe ; c'est également l'occasion de se pencher sur les ambitions qui ont présidé à sa création et sur l'évolution que l'institution a connue en un demi-siècle d'histoire.

L'origine de l'institution dans une Europe meurtrie

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la mise en place brutale de régimes non démocratiques à l'Est du rideau de fer provoqua un afflux de réfugiés politiques en Europe occidentale et singulièrement de réfugiés dit *nationaux* en Allemagne. Devant ce problème tragique, une mission de réflexion fut confiée à Pierre Schneiter, Représentant Spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population.

Celui-ci préconisa une technique financière souple : la création, par les membres du Conseil de l'Europe, d'une institution sociale autonome ayant la capacité juridique d'emprunter et de contribuer au financement de projets permettant la réinstallation des réfugiés. Ainsi naquit le *Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe*, qui fut le premier des Accords Partiels du Conseil de l'Europe, signé par huit pays le 16 avril 1956.

Une consolidation progressive

La nouvelle organisation, dotée dès l'origine d'une vocation exclusivement sociale, vit le jour de manière très modeste puisque, outre le nombre limité des pays fondateurs, son capital initial était inférieur à sept millions de dollars. Sur cette base, les premières années de l'institution connurent un développement progressif de son champ géographique et de ses capacités financières.

Au moment du vingtième anniversaire du Fonds de Réétablissement, Pierre Schneiter pouvait se féliciter d'accueillir un quatorzième pays membre et pouvait constater que les ressources propres du Fonds représentaient le triple du capital initialement souscrit. De plus, approfondissant sa vocation originelle à répondre aux situations d'urgence, le Fonds avait étendu son action au bénéfice des populations et régions victimes de catastrophes naturelles.

Un nouvel élan depuis la chute du Mur de Berlin

Le retour à la démocratie des pays d'Europe centrale et orientale et l'élargissement de la conception du social en Europe ont conduit au cours de la dernière décennie à une profonde transformation de l'institution, que la nouvelle équipe de direction, en place depuis 1994, a mise en œuvre, dans le cadre des politiques arrêtées par le Conseil de direction et le Conseil d'administration.

La vague des nouvelles adhésions a été considérable, le nombre d'États membres passant de 21 à 38 aujourd'hui. Le champ d'intervention tant géographique que sectoriel a été profondément remanié, transformant l'institution en une véritable banque de développement moderne, complément indispensable des autres acteurs supranationaux européens. Les moyens et les objectifs de l'institution ont été revus, conduisant à une augmentation de capital en 1999, puis à l'adoption en 2004 d'un nouveau Plan de Développement unanimement soutenu par les États membres.

De manière à la fois concrète et symbolique, le nom de l'institution a été modifié en 1999 pour rendre compte de sa nature exclusivement et pleinement bancaire : elle s'appelle depuis cette date **CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.** Elle bénéficie aujourd'hui d'un positionnement unique et original au sein des institutions européennes, caractérisé par une capacité d'intervention adaptée aux financements de projets sociaux, une notation maximale AAA et un coût d'intervention très favorable.

C'est d'ailleurs l'ensemble de cette politique de développement et de transformation d'une institution en banque de développement au plein sens du terme qui a été salué par l'ensemble des États membres qui ont renouvelé en 2004 et 2005 les mandats de tout le management élu : le Gouverneur Raphaël ALOMAR, le Vice-Gouverneur Délégué Nunzio GUGLIELMINO et les Vice-Gouverneurs Krzysztof J. NERS et Apolonio RUIZ LIGERO.

En conclusion, la CEB a été fondée en 1956 avec pour mission le financement de projets sociaux, essentiellement axés sur les problèmes de flux migratoires puis sur l'aide aux victimes de catastrophes naturelles. Compte tenu de l'impulsion imprimée par la nouvelle équipe de direction depuis 1994, c'est aujourd'hui une banque de développement qui fête son anniversaire, à la fois dans la pleine fidélité à sa vocation des origines, et dotée des moyens nécessaires pour envisager sa croissance à venir.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

MESSAGE DU GOUVERNEUR



L'exercice 2005 a permis de donner une nouvelle et importante impulsion à la contribution de la CEB au service de la cohésion sociale en Europe.

Le cap fixé par le Plan de Développement à moyen terme de la Banque pour la période 2005 - 2009 **a été parfaitement respecté** à l'issue de la première année de mise en œuvre. A cet effet, la CEB s'est mobilisée autour d'un objectif prioritaire : amplifier encore l'action de l'institution dans le domaine social, notamment en Europe centrale et du sud-est.

Le respect des objectifs du nouveau Plan de Développement…

Concrètement, le volume global d'activité a été ajusté pour permettre à la Banque de consacrer, sur la durée du Plan, **50% de ses prêts à un groupe cible de pays** qui, ensemble, représentent moins de 17% du capital souscrit de la CEB à ce jour.

Au prix d'un effort substantiel, la Banque a modéré son volume global de décaissements, en très légère hausse à 1,56 milliard d'euros, pour se concentrer davantage encore sur les pays du groupe cible dont la part a atteint près de 800 millions d'euros, soit 51% du total. **Au 31 décembre 2005, l'encours de prêts s'établit à 11,5 milliards d'euros**, ce qui constitue le niveau le plus élevé depuis la création de la CEB.

…à travers l'essor considérable des opérations de la Banque en Europe centrale et du sud-est…

Le montant des **42 nouveaux projets** approuvés s'élève à 2,52 milliards d'euros, dont **56% en faveur des pays cibles** pour un montant proche de 1,4 milliard en augmentation de 65% sur l'exercice précédent. Au total, fin 2005, le volume cumulé des projets approuvés à destination des seuls pays d'Europe centrale et orientale est désormais supérieur à 4 milliards d'euros, dont plus de la moitié a d'ores et déjà été décaissée.

La **distribution de l'activité prêts et projets** s'est opérée **selon** les **trois grandes lignes d'action sectorielle**, à savoir : l'**intégration sociale** à hauteur de 56% du total des approbations en 2005, la **gestion de l'environnement** (31%) et le **développement du capital humain** (13%). Les décaissements de la CEB ont été répartis sur 66 projets dans 21 de ses États membres, et sont le reflet d'un portefeuille de prêts diversifié.

…conjugué à l'approfondissement de ses priorités sectorielles,…

L'approfondissement de la contribution sociale de la CEB est allé de pair avec le renforcement continu de son assise financière.

…le renforcement continu de l'assise financière de l'institution…

Après application des normes IFRS aux comptes de la CEB pour la première fois en 2005, **le bénéfice net de l'exercice ressort à 88,5 millions d'euros.** Le maintien d'une rentabilité soutenue, hors éléments exceptionnels, a ainsi permis, par dotation aux réserves, une augmentation supplémentaire des fonds propres de la Banque, dont le total atteint 4,6 milliards d'euros. Dans le même temps, **la qualité des contreparties de la CEB**, dont 83,5% sont notées A ou plus au 31 décembre 2005, **s'est améliorée. Le nouveau dispositif prudentiel** institué dans le cadre du Plan de Développement à moyen terme de la Banque a été mis en œuvre avec succès et **se traduit par un pilotage des risques toujours plus performant.**

…confirmé par une signature triple AAA,…

La confirmation de la **notation triple AAA** par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings atteste de l'excellente solvabilité de la Banque et de la qualité de sa signature sur les marchés financiers internationaux.

Attentive à la valeur ajoutée de sa contribution en faveur du développement social, la CEB a pris des initiatives importantes en 2005 pour mieux relever les défis d'un environnement en mutation.

…une politique active de partenariats avec les autres organisations internationales,…

L'accent a d'abord **été mis sur la politique de coopération avec les autres organisations internationales, financières et non financières**. A cet effet, des contacts étroits ont été noués avec la **Commission européenne**, en vue de favoriser les efforts durables de convergence sociale en Europe : aux côtés de la Banque européenne d'investissement, la CEB est ainsi invitée par la Commission à un partenariat privilégié dans le financement du logement social. L'année même du Sommet mondial de l'ONU, la CEB a renforcé ses liens avec plusieurs **agences spécialisées des Nations Unies** : en témoignent la signature d'un accord cadre de coopération renforcée avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le 14 mars 2005 - et tout prochainement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Conseil de l'Europe, la CEB a également organisé, à Skopje, le 2ème Forum des ministres de la Santé [et des Finances] des pays d'Europe du sud-est.

…l'accent mis sur la valeur ajoutée de sa contribution…

Par ailleurs, **la Banque a continué d'adapter ses instruments d'intervention au service de ses États membres prioritaires**. Y concourent, le recours accru aux ressources de ses comptes fiduciaires en faveur notamment des pays balkaniques les plus défavorisés, ainsi que l'intensification de la mission d'assistance et de suivi de l'institution : en amont par l'impulsion donnée au "*policy dialogue*" et l'accompagnement de réformes sectorielles, en aval par le rôle croissant dévolu à l'évaluation ex post qui participe de la recherche permanente de la qualité des projets.

La CEB encourage naturellement les **solutions** les plus **innovantes** pour répondre aux besoins de ses emprunteurs : à ce titre, en 2005, elle a proposé de **promouvoir l'expérience nordique de financement des collectivités locales**, en parfait accord avec les dirigeants des cinq agences concernées, auprès des pays du groupe cible intéressés.

Par exigence d'efficacité et pour faire suite à l'approfondissement du mandat de la CEB décidé par le Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, la Banque a également entrepris d'**adapter** les règles et modalités afférentes à **sa politique de prêt et de financement de projets**. A l'issue de ces travaux qui se poursuivront tout au long du 1er semestre 2006, la cohérence et la lisibilité du cadre d'intervention de l'institution s'en trouveront encore renforcées, au bénéfice de ses emprunteurs.

…et l'actualisation de son cadre d'intervention, au service des emprunteurs,…

La politique de financement s'inscrit dans la continuité des objectifs définis depuis plusieurs années tout en s'ajustant aux orientations de l'activité.

En 2005, le volume des émissions a approché 2,6 milliards d'euros, en hausse de 600 millions sur 2004, compte tenu d'un volume de dettes à rembourser sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent. Ces emprunts ont été libellés à 81% en dollars des États-Unis en raison des opportunités offertes par ce marché. Cette politique s'est notamment traduite par le lancement d'une émission d'1 milliard de dollars US, portée ensuite à 1,25 milliard après une opération de réouverture. La Banque a également été très active sur le **marché du dollar australien** qui a représenté la deuxième devise d'émission de la CEB, à hauteur de 13% du total des emprunts, dont plus de la moitié réalisée sur le marché domestique *"kangaroo"*. L'ensemble de ces opérations de financement, dont la maturité moyenne s'établit à 5 ans, a systématiquement été assorti de swaps de couverture en euros à taux variables, sachant que l'encours de ces derniers est lui-même collatéralisé à plus de 99%. Au 31 décembre 2005, le ratio de liquidité renforcé atteint 76% pour un minimum requis de 50%.

…une politique de financement dynamique et adaptée à l'activité…

*

L'exercice 2005 a donc pleinement répondu à l'objectif prioritaire fixé par le nouveau Plan de Développement à moyen terme : redéployer l'activité de prêts et de projets en faveur des pays d'Europe centrale et du sud-est. Ce résultat est le fruit d'un engagement exemplaire des équipes de la Banque et de la confiance de ses actionnaires qui s'est encore manifestée en 2005 par la reconduction à l'identique du management élu.

C'est forte de ces acquis, de l'étroite coopération avec le Conseil de l'Europe et de sa solidité financière continûment affermie, que la CEB, doyenne des institutions financières multilatérales européennes, célèbrera en 2006 son cinquantenaire. Cet anniversaire sera ainsi l'occasion de mesurer le chemin parcouru pour mieux affirmer l'ambition de la CEB : être la banque du développement social en Europe.

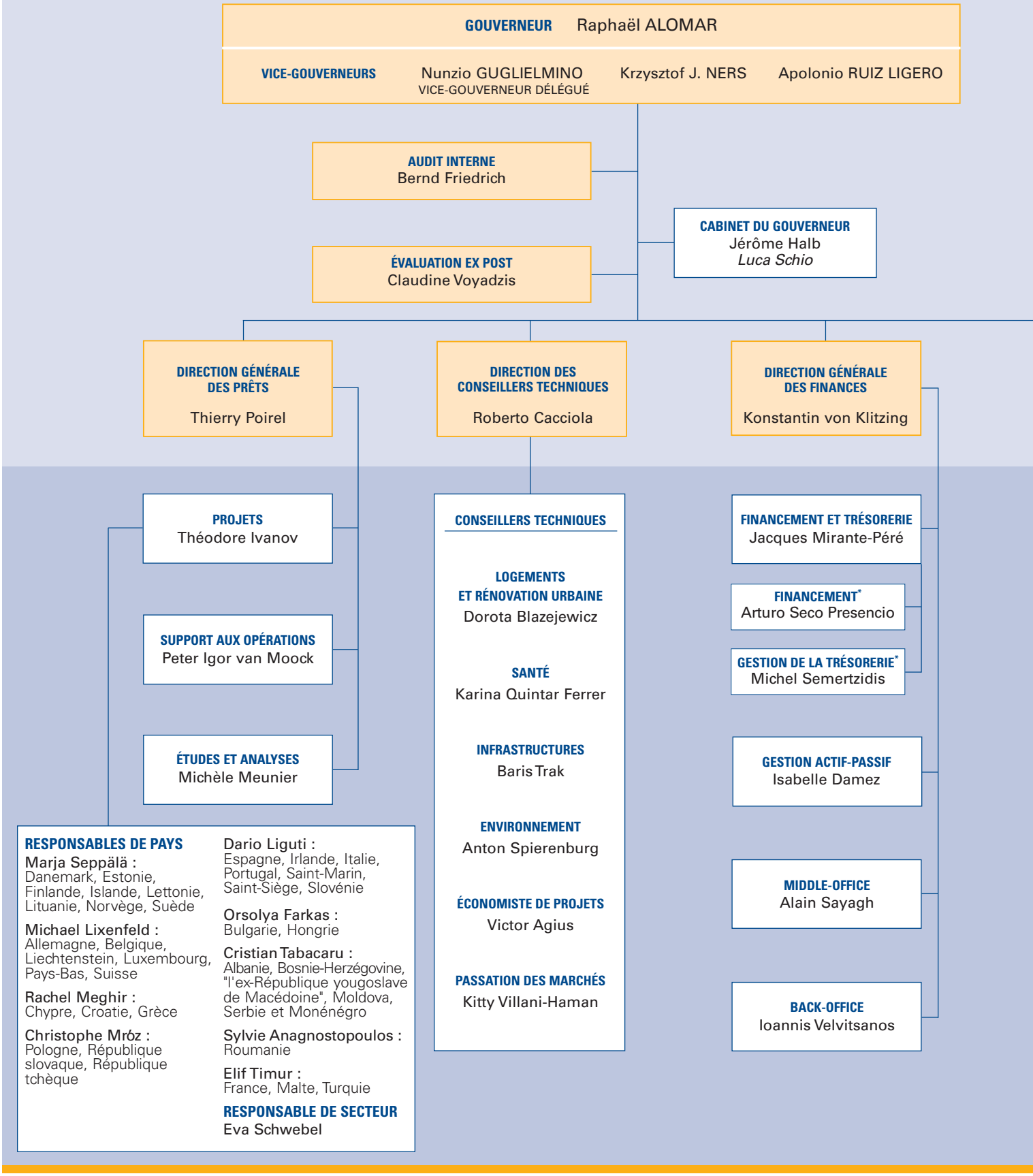
…confortent la CEB dans son ambition : être la banque du développement social en Europe.

Paris, le 27 février 2006



Raphaël ALOMAR

ORGANIGRAMME



* depuis le 22-3-2006

COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



Au premier plan
Raphaël ALOMAR
Gouverneur

Au deuxième rang, au centre
Nunzio GUGLIELMINO
Vice-Gouverneur Délégué

à gauche, **Krzysztof J. NERS**
Vice-Gouverneur

à droite, **Apolonio RUIZ LIGERO**
Vice-Gouverneur

Au troisième rang, de gauche à droite
Roberto CACCIOLA
Directeur des Conseillers Techniques

Arnaud VIOLETTE
Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle

Thierry POIREL
Directeur Général des Prêts

Christos GIAKOUMOPOULOS
Directeur Central des Affaires Juridiques et Administratives

Konstantin von KLITZING
Directeur Général des Finances

Richard VENEAU
Directeur des Affaires Générales et des Ressources Humaines

DIRECTION CENTRALE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU CONTRÔLE
Arnaud Violette

- **GESTION DES RISQUES** — Martin Weigand, *Rafael Ruisanchez*
- **COMPTABILITÉ** — José Limet
- **INFORMATIQUE** — Frédéric Lardinois
- **ORGANISATION** — Ahmet Kizil

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RESSOURCES HUMAINES
Richard Veneau

- **RESSOURCES HUMAINES** — Maria Lucia Oristanio
- **CONTRÔLE DE GESTION** — Patrick Radhauer
- **AFFAIRES GÉNÉRALES** — Sébastien Relland
- **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION** — Armelle de la Jugannière

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
Christos Giakoumopoulos

- **UNITÉ JURIDIQUE I** — Heikki Cantell
- **UNITÉ JURIDIQUE II** — Jan De Bel
- **CHARGÉ DE MISSION** — Nicola Catalano
- **SERVICES GÉNÉRAUX** — Gilles Coron

COMITÉS

Comité de Direction Générale

Comité de Direction Financière
Comité des Risques
Comité de Projets et de Développement
Comité de Financement
Comité de Gestion Actif-Passif
Comité de Pilotage Informatique
Comité Organisation et Risques Opérationnels

Février 2006



LE TROISIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

Cadre historique

Les 16 et 17 mai 2005 s'est tenu en Pologne, à Varsovie, le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe. Celui-ci était le troisième depuis la création de l'institution en 1949, après ceux de Vienne en 1993 et de Strasbourg en 1997. Le Sommet de Varsovie a notamment permis de réaffirmer le rôle prééminent du Conseil de l'Europe dans la défense des droits de l'homme au sens large (État de droit, droits de l'homme, démocratie, sécurité,...) et de souligner l'importance des accords de coopération avec d'autres institutions internationales.

Ainsi, à l'issue du Sommet, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté la Déclaration de Varsovie, ouvrant la voie à *"une coopération et une solidarité renforcées au niveau paneuropéen"*. Ils ont également adopté un Plan d'Action, articulé autour de cinq lignes directrices :

- promouvoir les valeurs fondamentales communes : droits de l'homme, État de droit et démocratie
- renforcer la sécurité des citoyens européens
- construire une Europe plus humaine et plus inclusive
- développer la coopération avec les autres organisations et institutions internationales et européennes
- mettre en œuvre le Plan d'Action : un Conseil de l'Europe transparent et efficace.

Conséquences du 3e Sommet pour la CEB

Les conclusions du Sommet de Varsovie marquent à la fois la confirmation de l'importance attachée par les Chefs d'État et de Gouvernement aux secteurs d'intervention qui sont traditionnellement ceux de la CEB et l'élargissement, dans le cadre général de sa vocation sociale, du rôle de la Banque.

En effet, le Plan d'Action invite à approfondir le rôle de la CEB en affirmant (Point I-5) :

> *"Nous demandons à la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), tout en confirmant son action traditionnelle en faveur des populations en détresse et de la cohésion sociale, de faciliter également, par ses moyens d'intervention propres, la mise en œuvre des politiques qui visent à la consolidation de la démocratie, la promotion de l'État de droit et le respect des droits de l'homme, notamment dans le domaine de la formation des magistrats, des administrateurs et d'autres acteurs de la vie publique, comme celui de l'organisation, du fonctionnement et des infrastructures des services publics administratifs et judiciaires".*

Cette demande, sans modifier substantiellement le mandat de la CEB, permettra à l'institution d'intégrer progressivement de nouveaux thèmes comme la formation des magistrats ou le financement des infrastructures des services administratifs et judiciaires.

Plus largement, on retiendra que l'action traditionnelle de la CEB dans le domaine social rejoint entièrement la volonté politique exprimée par les Chefs d'État et de Gouvernement dans le cadre du Plan d'Action. On rappellera ainsi que la partie III du Plan comprend de nombreux points auxquels la Banque contribue d'ores et déjà dans le cadre de ses secteurs d'intervention actuels.

Enfin, le Sommet de Varsovie a invité explicitement la Banque, en précisant que tout élargissement de son mandat devait s'accomplir *"par ses moyens d'intervention propres"*, à considérer comme intangibles ses modalités d'intervention, qu'il s'agisse de la nature strictement bancaire des opérations ou de leurs destinataires. Ceci conforte naturellement l'institution dans la recherche du juste équilibre entre rentabilité financière et vocation sociale.



I - CONTEXTE OPÉRATIONNEL EN 2005

L'exercice 2005 a constitué une étape décisive dans l'évolution de la CEB, marquée par le lancement d'une **nouvelle stratégie** (Plan de Développement 2005-2009), qui fixe les orientations pour l'activité de la Banque au sein d'une Europe en pleine évolution.

A cet effet, on rappellera la **logique d'intervention** de l'institution sur la période 2005-2009 autour d'un objectif prioritaire : amplifier encore l'action de la CEB dans le domaine social, notamment en Europe centrale et du Sud-Est. Concrètement, au moins 50% des décaissements annuels de la Banque doivent bénéficier à un **groupe cible** de 19 pays*. On soulignera également la nécessité pour la CEB d'approfondir sa nature de banque de développement, par la valorisation de son expertise interne, l'intensification de sa politique de partenariats avec les autres acteurs du développement et une meilleure lisibilité de sa contribution articulée autour de trois **lignes d'action sectorielle** (voir page suivante Modalités d'intervention).

Dans ce cadre, la CEB a poursuivi cette année sa politique de **coopération et de partenariats étroits** avec les autres organisations internationales, financières et non financières, qui constituent un puissant effet de levier pour le renforcement de sa capacité et la valorisation de son expertise propre :

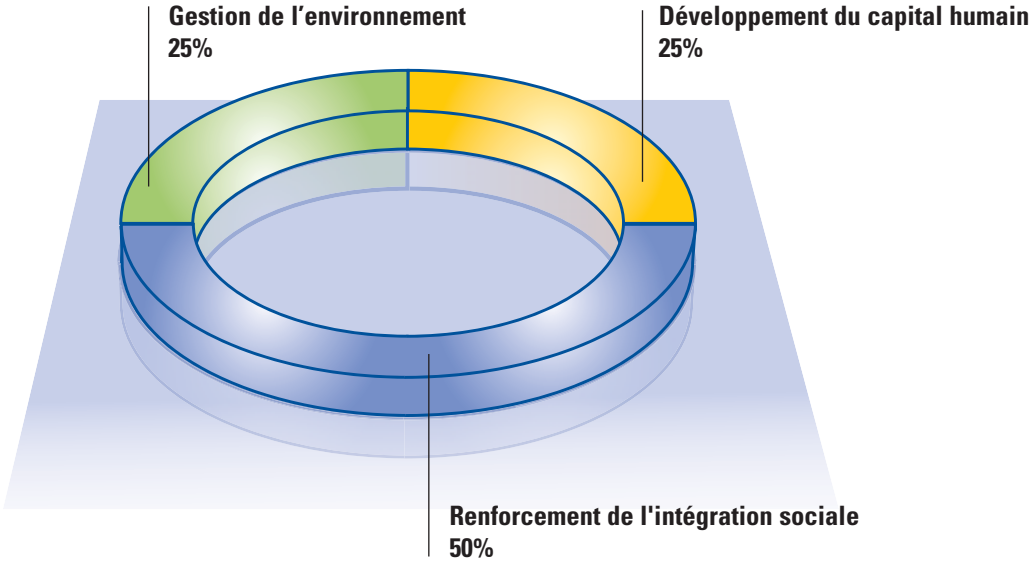
- Les relations avec la Commission européenne ont été renforcées afin de faciliter une complémentarité d'intervention avec les Fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne ainsi qu'avec la Banque européenne d'investissement (BEI), notamment dans les domaines clés du logement social et de la régénération urbaine (voir encadré page 24).

- Les efforts se sont poursuivis sur le chemin d'une coopération encore plus étroite avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), afin de favoriser les cofinancements en faveur des pays d'Europe centrale et orientale dans les années à venir.

** Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovénie et Turquie.*

Les prêts décaissés de 2001 à 2005

Répartition par ligne d'action sectorielle





LES PARTENARIATS DE LA CEB AVEC LES INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES

Dans le cadre de la politique de coopération et de concertation de la CEB avec de nombreuses institutions internationales, et notamment avec les agences spécialisées de l'ONU, des partenariats ont été mis en place. Ces partenariats répondent à une triple exigence : élargir la capacité d'intervention de la Banque, renforcer son expertise et faire valoir sa spécificité en tant que banque du développement social en Europe.

*

La CEB a signé avec le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)**, le 14 mars 2005, un accord de coopération *(Memorandum of Understanding)* portant sur une enveloppe de € 3 millions sur 5 ans.

Rappelons que l'un des objectifs statutairement prioritaires de la CEB est d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés et de personnes déplacées. A cet égard, le partenariat de la CEB avec le HCR apparaît naturel et nécessaire. Le *Memorandum of Understanding* établit entre les deux institutions un cadre de coopération structurée, résultat d'une longue expérience de projets communs, ponctuels et réussis.

Cette coopération, visant uniquement le domaine du logement pour des réfugiés ou des personnes déplacées, comporte deux axes. D'une part, à travers le Compte Fiduciaire Sélectif, la CEB peut attribuer des dons, en particulier pour les populations déplacées dans le Sud-Est européen. Il faut noter que le Conseil d'administration de la CEB a déjà approuvé de tels dons à hauteur de USD 2 millions, dont 1 million en 2005. D'autre part, le *Memorandum* reconnait au HCR le rôle de facilitateur pour l'identification des bénéficiaires de projets et le suivi. Dans ce cadre, dès 2004, le HCR a aidé de manière particulièrement efficace à la mise en place d'un projet d'un montant de € 8 millions en Bosnie-Herzégovine, et en 2005 d'un projet de € 20 millions pour la Serbie et Monténégro.

*

Dans le même esprit, la coopération avec l'**UNICEF** et le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** a été développée au cours des dernières années. Ainsi,

- en avril 1999, lors de la crise du Kosovo, la CEB a financé, par le biais du PNUD, l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans plusieurs villages (€ 1,1 million),

- en 2001, la CEB a financé, à hauteur de € 1 million, des projets mis en œuvre par le PNUD, concernant d'une part une aide alimentaire d'urgence et d'autre part la reconstruction des infrastructures d'approvisionnement d'eau et d'électricité en faveur de 14 000 familles déplacées dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine", suite à la crise du Kosovo,

- en 2003, la CEB a approuvé, à hauteur de USD 450 000, dont un montant décaissé de USD 360 000, des projets mis en œuvre par l'UNICEF concernant des infrastructures liées à la santé, l'éducation et la formation professionnelle, pour la communauté Rom, dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine",

- enfin, en juin 2004, la CEB a approuvé le financement, à hauteur de USD 200 000, d'un projet mis en œuvre par l'UNICEF, en Moldova, pour la transformation d'un orphelinat en centre d'accueil pour les enfants abandonnés et les jeunes mères en difficulté.

Sur la base de cette expérience, la CEB envisage d'institutionnaliser, dans un proche avenir, le cadre de sa coopération avec l'UNICEF et le PNUD par des accords de coopération, sous la forme de *Memoranda of Understanding*.



- Un accord-cadre a également été signé en mars 2005 avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), fixant le cadre de coopération pour une durée de 5 ans (voir encadré page 16).

- En outre, la CEB a organisé conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Conseil de l'Europe une nouvelle conférence ministérielle qui s'est déroulée à Skopje les 25 et 26 novembre 2005 (voir encadré page 32).

- Enfin, les comptes fiduciaires institués avec certains de ses États membres se sont cette année encore révélés d'un intérêt majeur pour la Banque, dans les phases d'instruction et de préparation de projets de plus en plus complexes (voir le Compte Fiduciaire Norvégien, encadré page 18).



BOSNIE-HERZÉGOVINE
Reconstruction du Lycée Général de Mostar

II - MODALITÉS D'INTERVENTION

Reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine du financement de projets à vocation sociale, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat.

1. Lignes d'action sectorielle

Le mandat originel de la Banque était de répondre à des situations d'urgence. De ce fait, l'aide aux réfugiés et migrants, ainsi que les projets dans le secteur des catastrophes naturelles ou écologiques, sont statutairement prioritaires. La capacité d'intervention de la CEB s'est progressivement élargie à d'autres secteurs d'intervention contribuant directement au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

La structure de l'activité projets-prêts, distribuée selon les trois grandes lignes d'action que sont l'**intégration sociale,** la **gestion de l'environnement** et le **développement du capital humain**, reflète l'engagement de la Banque en faveur du développement social :

- contribuer au **renforcement de l'intégration sociale** et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie sur le plan opérationnel agir en faveur des réfugiés, migrants, personnes déplacées et minorités, de l'amélioration de l'habitat social, de l'emploi, et la lutte contre la marginalisation des plus démunis.

- prendre part à une **gestion responsable de l'environnement** se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention des risques, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- enfin, soutenir le **développement du capital humain**, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

2. Modalités de financement

La CEB propose des produits financiers variés pour répondre aux spécificités de chaque projet auquel elle contribue, en fonction de son secteur et de sa catégorie.

Ainsi, la CEB peut octroyer des prêts à long terme, assortis le plus souvent d'une période de franchise. Cette durée, de 10 à 20 ans, est d'autant plus indispensable qu'elle vise des investissements sociaux à la rentabilité différée. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'*externalités positives.*



LE COMPTE FIDUCIAIRE NORVÉGIEN : UN OUTIL ESSENTIEL POUR RENFORCER L'ACTION DE LA CEB

A l'initiative des Autorités Norvégiennes, la CEB a mis en place dès 2003 un mécanisme original, le Compte Fiduciaire Norvégien, permettant de mettre en œuvre diverses initiatives en faveur des pays des Balkans occidentaux.

Ces ressources favorisent le financement d'importantes activités d'assistance technique, et par là même amplifient la portée de l'action de la CEB, s'agissant notamment de la préparation d'études de préfaisabilité et de faisabilité, de la mise en place d'opérations pilotes, de l'accompagnement de projets financés par la Banque ou encore de l'organisation de conférences et la publication de rapports. Elles favorisent également le développement de la coopération inter-régionale et des meilleures pratiques.

Parmi les secteurs éligibles à un soutien par le Compte Fiduciaire Norvégien figurent :

- l'aide au retour et à la réinsertion des réfugiés, personnes déplacées et minorités
- l'appui à la création d'emplois dans les PME et instruments de microcrédits
- les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité
- le renforcement des institutions et des capacités locales.

Doté à l'origine d'une enveloppe de € 1 million, la contribution totale des Autorités Norvégiennes a été portée en 2005 à € 2 millions. A fin 2005, le Compte Fiduciaire Norvégien a permis de soutenir 19 projets dans les différents secteurs éligibles, avec des ressources qui sont essentielles pour préparer et mener à bien des projets socialement durables et de grande qualité dans la région.

L'ensemble de ces activités a permis de contribuer à la stabilisation régionale et à l'accompagnement des efforts des pays de la région dans le processus de transition.

A titre d'illustration, plusieurs des activités qui ont pu être mises en œuvre grâce aux ressources du Compte Fiduciaire Norvégien sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pays/Région	Description des activités mises en œuvre
Albanie	Étude de faisabilité pour un projet pilote de **logements pour des migrants**
Bosnie-Herzégovine	Étude de faisabilité pour un projet de **création d'emplois** à travers l'offre de microcrédits à Srebrenica
	Assistance technique pour la préparation d'une étude de faisabilité pour un projet de **logements pour des réfugiés**
	Assistance technique pour la préparation de la mise en œuvre d'un projet de **reconstruction de logements**
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Investissements dans de petites infrastructures en faveur de communautés Roms et aide à la **création d'emplois** par l'octroi de micro-prêts pour le **soutien à l'entreprenariat de femmes Roms**
	Aide à la **création d'emplois** et à la **stabilisation économique et sociale** de populations vulnérables dans les régions frontalières
Serbie et Monténégro	Assistance technique pour la préparation d'une étude de faisabilité pour un projet de **construction** de 1 000 **logements sociaux** au Monténégro
	Assistance technique pour la préparation de la mise en œuvre d'un projet de **logements en faveur de réfugiés** en Serbie
	Équipements au profit de **centres de formation** pour la réinsertion à la vie civile de personnels militaires démobilisés
Projets à couverture régionale (Balkans occidentaux)	Rapport sur les tendances et avancées en matière de réformes du logement social en Europe du Sud-Est, publié en novembre 2005
	Programme de **bourses** pour des **étudiants en santé publique**



La CEB accorde une attention particulière à la **qualité des projets** qu'elle finance, en vue d'en optimiser l'impact social. A ce titre, la Banque renforce de plus en plus son rôle d'**assistance** et de **suivi** tout au long du cycle de vie des projets (voir schéma page 22).

A cet effet, pour chaque projet, la Banque évalue attentivement l'impact socio-économique, les aspects techniques, les coûts, la capacité institutionnelle à gérer le projet, ainsi que l'absence de conséquences négatives sur l'environnement.

Une fois le projet approuvé par le Conseil d'administration, les services de la Banque, dans le cadre d'un suivi régulier, vérifient, par des missions sur sites, l'avancement physique des travaux, le respect des coûts, les procédures de passation des marchés et la réalisation des objectifs sociaux prévus.

A l'achèvement du projet, la Banque vérifie que l'utilisation des fonds a été conforme aux objectifs et prévisions et évalue les résultats physiques et sociaux obtenus.

Les services de la Banque ont également un rôle d'alerte sur les difficultés qui pourraient entraver la réussite du projet et de conseil dans leur résolution. Cette démarche est sous-tendue par la recherche de l'efficacité -à savoir le degré de réalisation des objectifs- et de l'efficience, c'est-à-dire l'utilisation des ressources déployées pour atteindre ces objectifs.

La Banque continue par ailleurs d'enrichir sa contribution :

- *en amont des projets*, par un recours accru aux stratégies pays, préparées en étroite coordination avec les autorités concernées et l'élaboration de politiques sectorielles en matière de développement durable et de cohésion sociale,
- ainsi qu'*en aval*, par l'accent mis sur l'évaluation ex post, laquelle permet de mesurer l'impact social à moyen terme des projets et des programmes à l'issue de leur achèvement, tout en améliorant la qualité des projets en cours et à venir par effet d'apprentissage.



CROATIE
Construction et rénovation de logements pour les réfugiés

III - ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2005

La Banque entend par son intervention favoriser l'amélioration des conditions de vie et la cohésion sociale. La distribution sectorielle des projets approuvés et des prêts décaissés au cours de l'exercice 2005 reflète cette volonté.

Le montant des **projets approuvés en 2005** s'est élevé à **€ 2 517 millions**, soit le montant le plus élevé jamais approuvé par la Banque en une année. Ce montant global est réparti entre **42 projets** en faveur de 20 pays d'opération, dont 14 pays du groupe cible.

En termes de prêts décaissés, la modération volontaire des volumes s'est traduite par un montant global sensiblement comparable à celui de l'exercice précédent. Les **prêts décaissés en 2005** ont ainsi représenté **€ 1 559 millions**, dont € 798 millions pour les pays du groupe cible (soit 51% du volume total de décaissement). Ils sont répartis sur un total de **66 projets** dans 21 pays d'intervention.

Au 31 décembre 2005, l'**encours de prêts** s'élevait à **€ 11 483 millions**, réparti sur 32 pays.

1. Renforcement de l'intégration sociale

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2001-2005, un montant cumulé de € 4,8 milliards en termes de **projets approuvés** (soit près de 50% de l'ensemble des projets approuvés depuis 2001). Pour la seule année 2005, le montant des approbations de projets a été de plus de **€ 1,4 milliard.**



PROJETS APPROUVÉS

par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2001 à 2005

en milliers d'euros

	2005		Total cumulé 2001-2005	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	23 169	0,9	29 645	0,3
Allemagne*	458 500	18,2	953 500	9,8
Bosnie-Herzégovine	11 834	0,5	19 834	0,2
Bulgarie	15 000	0,6	75 400	0,8
Chypre	-	-	390 641	4,0
Croatie	22 662	0,9	152 898	1,6
Danemark	100 000	4,0	200 000	2,1
Espagne	327 500	13,0	896 423	9,3
Estonie	-	-	1 000	<0,1
Finlande	225 000	8,9	575 000	5,9
France	-	-	500 000	5,2
Hongrie	185 000	7,3	777 634	8,0
Irlande	-	-	100 000	1,0
Islande	-	-	26 591	0,3
Italie**	160 000	6,4	1 499 200	15,5
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	10 000	0,4	10 000	0,1
Lettonie	100 000	4,0	125 800	1,3
Lituanie	2 500	0,1	13 032	0,1
Malte	-	-	152 182	1,6
Moldova	-	-	6 000	0,1
Norvège	-	-	241 600	2,5
Pologne	326 000	13,0	871 415	9,0
Portugal	70 000	2,8	524 660	5,4
République slovaque	-	-	9 535	0,1
République tchèque	20 000	0,8	40 000	0,4
Roumanie	200 000	7,9	475 491	4,9
Serbie et Monténégro	29 600	1,2	29 600	0,3
Slovénie	30 000	1,2	64 277	0,7
Suède	-	-	108 256	1,1
Turquie	200 000	7,9	815 028	8,4
TOTAL	**2 516 765**	**100,0**	**9 684 642**	**100,0**

* *dont € 62,5 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible (2005)*

** *au bénéfice des pays du groupe cible (2005)*

	2005		Total cumulé 2001-2005	
LIGNES D'ACTION SECTORIELLE* **	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	1 411 000	56,1	4 784 876	49,4
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	325 000	12,9	389 676	4,0
Logement social	310 000	12,3	1 822 441	18,8
Création et maintien d'emplois dans les PME	552 000	22,0	1 575 200	16,3
Modernisation urbaine et rurale	224 000	8,9	997 559	10,3
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	768 012	30,5	2 881 875	29,8
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	320 600	12,7	1 569 515	16,2
Protection de l'environnement	412 250	16,4	1 054 279	10,9
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	35 162	1,4	258 081	2,7
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	337 753	13,4	2 017 891	20,8
Éducation et formation professionnelle	80 435	3,2	993 025	10,2
Santé	257 318	10,2	1 024 866	10,6
TOTAL	**2 516 765**	**100,0**	**9 684 642**	**100,0**

*** *Dans le cas des programmes, la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*

NB: Il est à noter que les montants approuvés par la CEB représentent en moyenne 40% du volume total des investissements effectifs. L'impact des financements de la CEB correspond donc en réalité à 2,5 fois les montants indiqués dans ce tableau.



PROJETS APPROUVÉS

par contrepartie, en 2005

en millions d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	SECTEURS	MONTANTS
Albanie	Gouvernement	Éducation	12,4
	Gouvernement	Santé	10,8
Allemagne	KfW Bankengruppe	Protection de l'environnement	200,0
	Investitionsbank des Landes Brandenburg	Santé	196,0
	KfW Bankengruppe*	PME	50,0
	KfW Bankengruppe*	Multi-sectoriel	12,5
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Santé	10,8
	Gouvernement	Éducation	1,0
Bulgarie	Raiffeisen Leasing Bulgaria	PME	10,0
	ProCredit Bank	Multi-sectoriel	5,0
Croatie	Gouvernement	Patrimoine historique	22,7
Danemark	KommuneKredit	Logement social	100,0
Espagne	Caja Madrid	Réfugiés, migrants et populations déplacées / Logement	150,0
	La Caixa	Réfugiés, migrants et populations déplacées / Logement	150,0
	IBISEC	Éducation	27,5
Finlande	OKO Bank	Multi-sectoriel	100,0
	Municipality Finance	Multi-sectoriel	75,0
	Finnvera	Multi-sectoriel	50,0
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank	Modernisation urbaine et rurale	100,0
	Magyar Fejlesztési Bank	PME	50,0
	Erste Bank Hungary	PME	30,0
	Gouvernement	Réfugiés, migrants et populations déplacées	5,0
Italie	Unicredito Italiano*	PME	100,0
	Banca Intesa*	Multi-sectoriel	40,0
	Banca Intesa*	PME	20,0
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Banque macédonienne de promotion du dévéloppement	PME	10,0
Lettonie	Latvenergo JSC	Protection de l'environnement	100,0
Lituanie	Siauliu Bankas	PME	2,5
Pologne	Gouvernement	Catastrophes naturelles	251,0
	Municipalité de Varsovie	Modernisation urbaine	75,0
Portugal	Banco Espirito Santo	Protection de l'environnement	70,0
République tchèque	Banque morave tchèque de garantie et de développement	Protection de l'environnement	20,0
Roumanie	Gouvernement	Logement social	140,0
	Gouvernement	Catastrophes naturelles	60,0
Serbie et Monténégro	Gouvernement	Réfugiés, migrants et populations déplacées / Logement	20,0
	Gouvernement	Catastrophes naturelles	9,6
Slovénie	Raiffeisen Krekova Banka	PME	30,0
Turquie	Turkiye Sinai Kalkinma Bankasi (TSKB)	PME	100,0
	Turkiye Vakiflar Bankasi (Vakifbank)	PME	100,0
TOTAL			**2 516,8**

** au bénéfice des pays du groupe cible*



LES DIFFÉRENTES PHASES DU CYCLE DU PROJET

Identification	Lors de cette phase, un dossier est élaboré recueillant tous les éléments nécessaires à la définition des objectifs du projet et des moyens nécessaires pour les atteindre.
Instruction	Phase d'évaluation du projet, de ses objectifs sociaux, et de sa faisabilité technique et financière, en vue de la présentation au Conseil d'administration.
Approbation par le Conseil d'administration	Après examen, approbation du projet par le Conseil d'administration.
Suivi et Décaissements	Évaluation de la bonne exécution du projet et de l'utilisation des fonds décaissés.
Achèvement	Présentation d'un rapport donnant une description complète des travaux réalisés et des objectifs atteints dans le cadre du projet.
Évaluation Ex Post	Évaluation de l'impact et de la durabilité du projet afin d'en apprécier la performance et la qualité.

Parallèlement, au cours des cinq dernières années, les **prêts décaissés** en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de près de **€ 4 milliards,** soit 50% du total des décaissements réalisés depuis 2001.

En 2005, la Banque a décaissé **€ 1 031 millions** pour cette ligne d'action, dont € 638 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées

L'aide aux réfugiés et migrants est une des priorités statutaires de la CEB. Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur la construction ou la réhabilitation de centres d'accueil, de logements sociaux (provisoires et permanents), les programmes de médecine préventive, d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que les infrastructures de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

En 2005, la CEB a répondu aux demandes émises par plusieurs de ses États membres pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées, pour un montant total de € 325 millions.

Deux nouvelles opérations ont été approuvées en **Espagne**, en faveur de Caja Madrid et La Caixa, pour un montant total de € 300 millions. Ces programmes visent à renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès au crédit logement pour des populations immigrées en situation régulière.



En **Hongrie**, un nouveau projet de € 5 millions a été approuvé cette année en faveur des populations Roms. Cette opération vise à permettre leur intégration sociale par le financement d'investissements dans les secteurs du logement social, de l'éducation et de la formation professionnelle.

Enfin, un projet d'un montant de € 20 millions en **Serbie et Monténégro** a également été approuvé cette année. Il permettra la construction et la réhabilitation de logements pour des populations réfugiées et personnes vulnérables vivant sur le territoire de Serbie.

En ce qui concerne les prêts décaissés en matière d'aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées, la Banque a pu verser en 2005 un montant de € 174 millions, soit 11% du total des décaissements effectués dans l'année.

*

Par ailleurs, dans le cadre de la collaboration entre la CEB et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), la CEB a approuvé cette année deux dons en faveur de populations réfugiées et de personnes déplacées. Un don de USD 500 000 en faveur de la **Bosnie-Herzégovine** pour le financement d'un projet visant à faciliter le retour des personnes déplacées, victimes de la guerre, résidant dans les centres collectifs. Un autre don, de USD 500 000 en **Serbie et Monténégro**, sera destiné à financer un projet pour des réfugiés ayant opté pour l'intégration en Serbie.

La Banque a également approuvé en 2005 un don de € 150 000 en vue de financer un projet visant à améliorer l'accès à l'éducation formelle pour des enfants Roms en **Bulgarie**, la Fondation internationale SS Cyril et Méthode étant responsable des ressources financières et du suivi.



ROUMANIE
Logements sociaux à Constanta



DANEMARK
Logements sociaux pour personnes âgées

Logement social

Depuis sa création, la Banque considère les interventions en faveur du logement social comme essentielles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural (voir encadré page suivante).

Au cours des cinq dernières années, la CEB est intervenue en matière de financement du logement social pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de € 1 822 millions, soit près de 19% du total des approbations pour la période 2001-2005 (€ 9,7 milliards).

En 2005, la CEB a approuvé 3 nouvelles opérations dans ce secteur, pour un montant total de € 310 millions (soit 12% du total des projets approuvés).

Au **Danemark**, un projet de € 100 millions avec KommuneKredit concernera le financement partiel de projets de construction ou de rénovation de quelque 1 500 logements pour personnes âgées subventionnés par les pouvoirs publics et répartis dans plusieurs communes et comtés.

La CEB a également approuvé cette année un nouveau programme en **Finlande** avec OKO Bank. Cette opération permettra de consacrer environ € 70 millions au financement de la construction ou rénovation d'unités de logement et d'infrastructures connexes en faveur de personnes à faibles revenus.

En **Roumanie**, un projet d'un montant total de € 140 millions a été approuvé. Il permettra la construction et la rénovation de près de 9 500 logements sociaux destinés à des personnes à faibles revenus. Ces logements sociaux seront loués en priorité à de jeunes adultes (entre 18 et 35 ans).



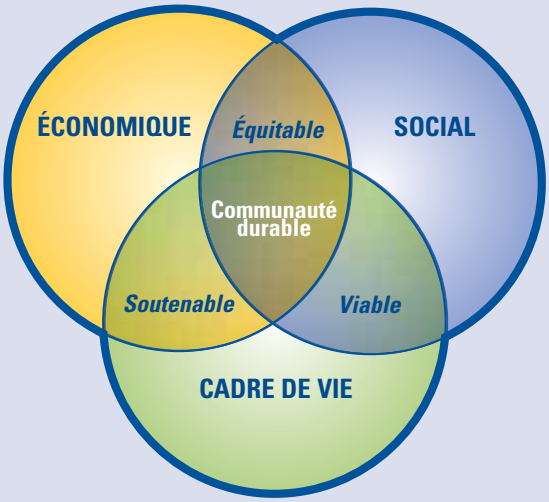
UNE APPROCHE INTÉGRÉE EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Dans un premier temps limitée au financement de logements en faveur de populations réfugiées et de victimes de catastrophes naturelles, la CEB a progressivement élargi son champ d'intervention dans ce secteur, tout en veillant constamment à contribuer au développement social des individus et de leur cadre de vie en général.

Les opérations financées dans ce secteur concernent des projets de construction et de réhabilitation de logements sociaux. Les projets peuvent également viser l'accès à la propriété ou la location de logements neufs, de la rénovation ou la réhabilitation de logements, ou encore la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation. La Banque finance également des projets d'infrastructures municipales liées au logement comme l'adduction d'eau potable et le traitement des eaux usées, les installations d'électricité et de gaz, la création d'aires de jeux et de commerces locaux.

Au cours des cinq dernières années, les opérations de la CEB en matière de logement ont représenté un montant total de € 1,8 milliard, soit près de 19% du volume total des projets approuvés depuis 2001. Ainsi, la CEB continue d'apporter, au travers de ses financements, sa contribution et son expertise technique pour la mise en œuvre d'une politique de logement durable, en étroite coordination avec les autorités nationales et locales et avec d'autres organisations internationales.

A cet égard, la CEB a publié en 2005 un rapport sur les tendances et avancées en matière de réformes du logement social en Europe du Sud-Est, en coopération avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) et le Conseil de l'Europe. Cette publication *(Trends and Progress in Housing Reforms in South Eastern Europe)* s'inscrit dans la ligne de la Conférence ministérielle organisée en 2003 avec la Banque mondiale sur la politique du logement dans les Balkans, sous les auspices du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est. L'objectif de cette conférence était de donner une impulsion nouvelle au processus de réforme dans un secteur en grande difficulté.



Un des principaux défis liés au financement du logement social et à l'amélioration du cadre de vie tient à la diversité des problèmes sociaux, à la multitude des forces, des acteurs et des facteurs qui influent sur la qualité de la vie dans les zones urbaines et rurales.

Les actions au plan économique, social, environnemental et sur l'emploi se renforçant mutuellement, la Banque encourage une approche multisectorielle et intégrée, visant à répondre à l'ensemble des défis liés au renforcement de la cohésion sociale en Europe et à créer les conditions nécessaires à l'établissement de communautés durables en milieux urbain et rural.

C'est dans cette perspective que la Banque a renforcé cette année encore ses contacts avec la Commission européenne et les gestionnaires des Fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne, en vue d'une traduction opérationnelle des interventions en faveur du logement social et de l'amélioration du cadre de vie en général, notamment dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne.



En ce qui concerne les prêts décaissés en faveur du logement social, la Banque a financé en 2005 un montant de € 166 millions, soit 11% du total des décaissements effectués dans l'année.

Création et maintien d'emplois dans les PME

La CEB soutient l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME), gisement principal d'emplois nouveaux.

En matière de création et de maintien d'emplois permanents et saisonniers, la Banque intervient en finançant des projets en faveur de PME dans des régions défavorisées.

Au cours des 5 dernières années (2001-2005), la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de € 1 575 millions. Pour la seule année 2005, le montant des projets approuvés a représenté € 552 millions (soit 22% du total des projets approuvés cette année).

La Banque a approuvé cette année de nouveaux montants (€ 50 millions) en faveur de KfW Bankengruppe pour la poursuite de deux programmes concernant le financement de projets d'investissements productifs en vue de la préservation et de la création d'emplois dans des PME situées dans **différents pays du groupe cible**. Le premier programme (€ 40 millions) s'inscrit dans le cadre de la *Facilité de financement des PME* (Phase 2), mise en place sous l'égide et avec une contribution de l'Union européenne ; le deuxième programme (€ 10 millions) s'inscrit dans le cadre du *Programme d'Action Préparatoire*, nouveau programme lancé en 2004 par l'Union européenne, en complément de la *Facilité de financement des PME*, qui met particulièrement l'accent sur l'offre de microcrédits aux PME et vise à aider des établissements de crédit dans **huit des nouveaux États membres de l'Union européenne** à développer leurs opérations de prêts aux PME.

Parmi les nouvelles opérations de cette année en faveur de la création et du maintien d'emplois dans des PME, la Banque a approuvé deux nouveaux programmes de prêt en **Bulgarie** avec ProCredit Bank (€ 4,5 millions) et Raiffeisen Leasing Bulgaria (€ 10 millions).

Par ailleurs, la Banque participera au financement de projets de soutien à des investissements productifs réalisés par des PME afin de renforcer leur compétitivité et de permettre le maintien ou la création d'emplois dans plusieurs pays : en **Finlande**, avec Finnvera (€ 50 millions) et Municipality Finance (€ 10 millions) ; en **Hongrie**, avec Erste Bank Hungary (€ 15 millions) et MFB (€ 50 millions) ; dans **"l'ex-République yougoslave de Macédoine"** avec la Banque macédonienne de promotion du développement (€ 10 millions) ; en **Lituanie** avec Siauliu Bankas (€ 2,5 millions) pour la poursuite de programmes mis en œuvre par la Banque dans les années précédentes en faveur du soutien à l'entreprenariat féminin dans le pays ; et en **Slovénie** avec Raiffeisen Krekova Banka (€ 30 millions).



SLOVÉNIE
PME fabriquant des filets de tennis

La Banque a également approuvé deux nouveaux programmes de prêts, par l'intermédiaire de banques italiennes, au bénéfice de plusieurs pays du groupe cible. Le premier avec Banca Intesa (€ 20 millions) concernera la création et la préservation d'emplois dans des PME situées en **Serbie et Monténégro** ; le deuxième, mis en œuvre avec Unicredito Italiano (€ 100 millions), contribuera à la création et la préservation d'emplois dans les PME situées en **Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie** et **Turquie.**

Enfin, deux autres programmes ont également été approuvés cette année en **Turquie**, € 100 millions avec Turkiye Sinai Kalkinma Bankasi (TSKB), ainsi que € 100 millions avec Turkiye Vakiflar Bankasi (Vakifbank). Ces nouveaux programmes visent à soutenir les PME locales dans leur développement et leur croissance, contribuant ainsi à la création et au maintien de l'emploi dans le pays.

Les prêts décaissés en faveur de projets de création et de maintien d'emplois dans des PME se sont élevés en 2005 à € 476 millions, soit 31% du total des décaissements.



PRÊTS DÉCAISSÉS

par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2001 à 2005

en milliers d'euros

	2005		Total cumulé 2001-2005	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	6 193	0,4	9 194	0,1
Allemagne*	261 250	16,8	682 297	8,6
Belgique	-	-	160 000	2,0
Bulgarie	5 259	0,3	50 069	0,6
Chypre	15 000	1,0	334 978	4,2
Croatie	41 563	2,6	135 108	1,7
Danemark	100 000	6,4	200 000	2,5
Espagne	186 475	12,0	1 033 915	13,0
Estonie	-	-	8 541	0,1
Finlande	142 500	9,1	477 500	6,0
France	-	-	513 357	6,5
Grèce	-	-	245 518	3,1
Hongrie	144 737	9,3	486 031	6,1
Irlande	-	-	50 000	0,6
Islande	5 975	0,4	32 406	0,4
Italie**	200 000	12,8	1 267 186	15,9
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	-	-	11 556	0,1
Lettonie	500	<0,1	17 423	0,2
Lituanie	4 233	0,3	15 612	0,2
Malte	-	-	118 000	1,5
Norvège	-	-	128 788	1,6
Pologne	132 230	8,5	537 878	6,8
Portugal	22 500	1,4	471 180	5,9
République slovaque	7 307	0,5	33 966	0,4
République tchèque	12 000	0,8	12 000	0,2
Roumanie	37 410	2,4	222 407	2,8
Saint-Marin	-	-	1 162	<0,1
Slovénie	20 000	1,3	47 533	0,6
Suède	52 807	3,4	163 058	2,1
Turquie	160 596	10,3	496 720	6,2
TOTAL	**1 558 535**	**100,0**	**7 963 383**	**100,0**

* *dont € 61,3 millions pour des prêts décaissés en faveur des pays du groupe cible (2005)*

** *dont € 150 millions au bénéfice des pays du groupe cible (2005)*

	2005		Total cumulé 2001-2005	
LIGNES D'ACTION SECTORIELLE* **	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	1 030 653	66,2	3 973 960	49,9
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	173 556	11,1	249 798	3,1
Logement social	166 159	10,7	1 511 260	19,0
Création et maintien d'emplois dans les PME	476 141	30,6	1 305 310	16,4
Modernisation urbaine et rurale	214 797	13,8	907 592	11,4
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	265 612	17,0	2 006 647	25,2
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	41 936	2,7	1 193 985	15,0
Protection de l'environnement	158 015	10,1	639 088	8,0
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	65 661	4,2	173 574	2,2
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	262 270	16,8	1 982 776	24,9
Éducation et formation professionnelle	97 329	6,2	990 008	12,4
Santé	164 941	10,6	992 768	12,5
TOTAL	**1 558 535**	**100,0**	**7 963 383**	**100,0**

*** *Dans le cas des programmes, la répartition indicative par secteur d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements*



PRÊTS DÉCAISSÉS

par contrepartie, en 2005

en millions d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	SECTEURS	MONTANTS
Albanie	Gouvernement	Santé	4,2
	Gouvernement	Éducation	2,0
Allemagne	Investitionsbank des Landes Brandenburg	Santé	100,0
	KfW Bankengruppe	Protection de l'environnement	100,0
	KfW Bankengruppe *	PME	43,8
	KfW Bankengruppe *	Multi-sectoriel	17,5
Bulgarie	ProCredit Bank	Multi-sectoriel	2,5
	Gouvernement	Catastrophes naturelles	2,3
	Municipalité de Sofia	Logement/Roms	0,5
Chypre	Service des égouts de Nicosie	Environnement	15,0
Croatie	Gouvernement	Éducation	20,7
	Gouvernement	Logement/Réfugiés	14,3
	Gouvernement	Modernisation rurale	6,5
Danemark	KommuneKredit, Copenhagen	Logement	100,0
Espagne	La Caixa	Logement/Migrants	75,0
	Caja Madrid	Logement/Migrants	75,0
	Caixa Cataluña	Multi-sectoriel	22,5
	IBISEC	Éducation	6,9
	Institut Catalá de Finances	Santé	4,0
	Gicaman S.A., Toledo	Santé	2,2
	Gicaman S.A., Toledo	Éducation	0,6
	Gicaman S.A., Toledo	Patrimoine historique	0,3
Finlande	Finnvera plc, Kuopio	PME	50,0
	OKO Bank, Helsinki	Multi-sectoriel	50,0
	Municipality Finance Ltd., Helsinki	Multi-sectoriel	37,5
	OKO Bank, Helsinki	PME	5,0
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank	PME	60,0
	Magyar Fejlesztési Bank	Modernisation urbaine et rurale	50,0
	Gouvernement	Catastrophes naturelles	20,5
	Erste Bank Hungary	Multi-sectoriel	14,2
Islande	Municipalité de Reykjavik	Éducation	6,0
Italie	Banca Intesa *	Multi-sectoriel	70,0
	Dexia Crediop	Patrimoine historique	50,0
	Unicredito Italiano *	PME	50,0
	Banca Intesa *	PME	30,0
Lettonie	Mortgage and Land Bank of Latvia	PME	0,5
Lituanie	Gouvernement	Éducation	1,5
	Gouvernement	Logement/Réfugiés	1,4
	Siauliu Bankas	PME	1,3
Pologne	Ville de Varsovie	Modernisation urbaine	69,9
	Europejski Fundusz Leasingowy	PME	51,2
	Gouvernement	PME/Modernisation urbaine	7,5
	Université de Varsovie	Éducation	3,6
Portugal	Instituto Nacional de Habitação	Logement	12,5
	Banco Português de Investimento	Logement	10,0
République slovaque	Gouvernement	Santé	3,6
	Entreprise slovaque de gestion de l'eau	Catastrophes naturelles	3,3
	Gouvernement	Patrimoine historique	0,4
République tchèque	VB Leasing CZ	PME	10,0
	Banque morave tchèque de garantie et de développement	Protection de l'environnement	2,0
Roumanie	Gouvernement	Catastrophes naturelles	15,9
	Gouvernement	Éducation	14,0
	Gouvernement	Logement	5,5
	Gouvernement	Protection de l'environnement	1,0
	Gouvernement	Santé	1,0
Slovénie	Nova Kreditna Banka Maribor	PME	20,0
Suède	Kommuninvest i Sverige	Multi-sectoriel	52,8
Turquie	Gouvernement	PME	138,3
	Gouvernement	Modernisation rurale	22,3
TOTAL			**1 558,5**

** au bénéfice des pays du groupe cible*



Modernisation urbaine et rurale

La CEB intervient en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales de régions défavorisées.

Les projets financés par la CEB en matière de modernisation des zones urbaines concernent des villes ou des quartiers dégradés dans lesquels un manque d'infrastructures ou d'équipements sociaux est manifeste. Ces projets peuvent porter sur l'amélioration ou la création d'infrastructures de services telles que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, la voirie et les égouts. Ils servent aussi à améliorer les équipements sociaux et culturels comme les services médicaux de base, les écoles primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle, les centres socio-culturels et sportifs, les parcs d'exposition et l'aménagement des espaces verts.

Parallèlement, la Banque concentre ses interventions en faveur de la modernisation rurale dans les régions ayant une population active dans le secteur agricole égale ou supérieure à 10% du total de la population active régionale, et ayant un revenu en dessous de la moyenne nationale. Les opérations peuvent concerner des projets d'infrastructures telles que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, la création de routes, les infrastructures d'irrigation et les équipements socio-culturels.

Au cours de la période 2001-2005, la Banque est intervenue en matière de modernisation urbaine et rurale pour un montant total de projets approuvés de près de € 1 milliard.



HONGRIE
Travaux de terrassement pour la prévention des inondations à Tivadar (Plan Vásárhelyi)

Pour le seul exercice 2005, les nouvelles opérations dans ce secteur ont représenté un montant total de € 224 millions.

Ainsi, parmi les nouvelles opérations approuvées cette année, un programme de prêts présenté par KfW Bankengruppe (Allemagne) permettra de consacrer € 4 millions au financement de projets d'infrastructures urbaines et rurales, mis en œuvre dans des communes situées en **Bulgarie, Croatie, Roumanie** et **Turquie**.

De même, un nouveau programme de prêts a été approuvé en **Finlande** avec Municipality Finance. Celui-ci permettra de consacrer € 20 millions au financement de divers investissements en infrastructures municipales, réalisés par des communes ou fédérations de communes et des entreprises sous contrôle communal.

La Banque a également approuvé deux nouveaux programmes en **Hongrie**. Le premier, avec Erste Bank Hungary, consacrera € 15 millions au financement d'investissements en infrastructures municipales (réseaux d'évacuation des eaux usées, centrales de traitement des eaux). Le deuxième programme, avec Magyar Fejlesztési Bank (MFB), permettra de consacrer € 100 millions au financement d'investissements municipaux, dans le cadre du *Programme de prêts pour le développement des infrastructures municipales de la MFB*. Ces investissements, à forte valeur sociale, contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des grandes et petites villes et des villages concernés, en créant des conditions propices à un environnement sain, sûr et durable.

De même, un nouveau programme de prêts, avec Banca Intesa (Italie), consacrera € 10 millions au financement partiel d'investissements municipaux en infrastructures sociales en **Serbie et Monténégro**.

Enfin, la Banque a approuvé cette année une opération en **Pologne** avec la Municipalité de Varsovie. Ce projet d'un montant de € 75 millions contribuera à l'amélioration des conditions de vie des habitants de Varsovie et de ses 18 districts, au travers de la construction et/ou de la réhabilitation d'infrastructures publiques urbaines.

Les prêts décaissés en faveur de projets de modernisation urbaine et rurale se sont élevés en 2005 à € 215 millions, soit 14% du total des décaissements.



2. Gestion de l'environnement

A travers ses projets en faveur des régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques (une des deux priorités statutaires de la Banque) et des actions de sauvegarde du patrimoine historique, la CEB mène une action reconnue en matière de gestion de l'environnement.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2001-2005, un montant cumulé de près de **€ 3 milliards** en termes de **projets approuvés**. Pour la seule année 2005, le montant des approbations de projets a été de **€ 768 millions.**

Parallèlement, depuis 2001, les **prêts décaissés** en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de plus de **€ 2 milliards**, soit 25% du total des décaissements.

En 2005, la Banque a décaissé **€ 266 millions** dont € 91 millions au bénéfice de pays du groupe cible.



SERBIE ET MONTÉNÉGRO
Inondations en Voïvodine

Catastrophes naturelles ou écologiques : reconstruction et actions préventives

Les opérations mises en œuvre ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance nécessitant un appui financier immédiat, pour la reconstruction des régions sinistrées, et d'autre part de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques, dans la ligne du Plan d'action de Hyogo pour les années 2005-2015, adopté à l'issue de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles de Kobe (Japon) de janvier 2005. Le plan d'action met l'accent sur le renforcement des capacités locales et nationales des pays à risques et sur la nécessité d'investir des ressources financières destinées à réduire l'incidence et la gravité des catastrophes naturelles.

Dans le premier cas, des procédures accélérées sont prévues pour l'instruction et l'approbation des projets. Ceux-ci concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées, et plus précisément les infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, ou l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Au cours de la période 2001-2005, la Banque est intervenue dans ce secteur pour un montant total de projets approuvés de près de € 1,6 milliard.

En 2005, le montant total des approbations de nouvelles opérations dans ce secteur a représenté € 321 millions, répartis entre 3 pays (Pologne, Roumanie, Serbie et Monténégro), soit près de 13% du montant total des approbations.

Ainsi, en matière de prévention des catastrophes naturelles, la Banque a approuvé un important projet en **Pologne** (pour un maximum de € 251 millions) pour le financement de travaux de prévention des inondations et des pertes occasionnées en biens et en capacités de production dans le bassin du fleuve Oder.

En **Roumanie**, la Banque a également approuvé deux nouveaux projets d'un montant total de € 60 millions pour le financement de travaux de reconstruction suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur le pays au printemps 2005. Celles-ci ont provoqué d'importantes inondations dans plusieurs régions, dégradant terres arables, biens immobiliers et infrastructures, et affecté gravement les populations locales.

Enfin, un autre projet a été approuvé en **Serbie et Monténégro** (€ 9,6 millions) pour le financement de travaux de réhabilitation de logements endommagés par les inondations d'avril 2005 dans la région de Voïvodine.

Les prêts décaissés en faveur de projets concernant des catastrophes naturelles ou écologiques (reconstruction et actions préventives) se sont élevés en 2005 à € 42 millions, soit 3% du total des décaissements.



Protection de l'environnement

Les initiatives mises en œuvre dans ce secteur présentent aujourd'hui une large diversité géographique. Parallèlement à son action spécifique en la matière, il convient de rappeler que la Banque tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit.



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Station d'épuration à Moravské Budějovice

Au cours des 5 dernières années (2001-2005), la Banque a approuvé de nouveaux projets dans ce secteur pour un montant cumulé de plus de € 1 milliard. En 2005, de nouvelles opérations ont été approuvées pour un montant total de € 412 millions.

Ainsi, parmi celles-ci, en **Allemagne**, un important projet a été approuvé en faveur de KfW Bankengruppe (€ 200 millions) pour le financement d'investissements s'inscrivant dans le cadre du *Programme de protection de l'environnement de KfW (EPP)*, destinés à promouvoir les économies d'énergie et la réduction des émissions nocives dans les nouveaux Länder.

En **Lettonie**, la Banque a approuvé cette année une première opération avec Latvenergo, opérateur public de production d'énergie, pour un montant de € 100 millions destinés au financement de la reconstruction d'une centrale thermique située dans le district de Riga. L'objectif général du projet est de contribuer à la protection de l'environnement, par la réduction de la pollution atmosphérique que permet la cogénération.

La Banque a également approuvé un projet au **Portugal** avec Banco Espirito Santo (€ 70 millions), dont l'objectif premier est de contribuer à la protection de l'environnement par la production d'électricité au moyen de l'énergie éolienne. Le projet devrait ainsi permettre de réduire les émissions toxiques par le recours à des énergies renouvelables.

Enfin, un nouveau projet en matière de protection de l'environnement a été approuvé cette année en **République tchèque** pour un montant de € 20 millions. Cette opération permettra le financement d'investissements municipaux en infrastructures environnementales.

Les prêts décaissés en faveur de projets pour la protection de l'environnement se sont élevés en 2005 à € 158 millions, soit 10% du total des décaissements.

Sauvegarde du patrimoine historique et culturel

Le patrimoine historique et culturel, dont la restructuration et la réhabilitation peuvent être financées par la Banque, doit être classé comme tel par l'UNESCO ou par le pays concerné.

Sur la période 2001-2005, la Banque a approuvé un montant total de € 258 millions. En 2005, les approbations de projets en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments de patrimoine historique et culturel se sont élevées à plus de € 35 millions.



PORTUGAL
Réhabilitation de la chapelle
du Convento do Espinheiro à Evora



En **Croatie**, la Banque a approuvé cette année un projet de € 22,7 millions pour le financement de travaux de reconstruction de trois sites historiques situés en Slavonie orientale.

De même, en **Finlande**, un programme de prêts avec Municipality Finance consacrera € 10 millions au financement de projets de restauration d'éléments du patrimoine historique et culturel finlandais.

Enfin, un nouveau programme de prêts avec Banca Intesa (Italie) consacrera € 2,5 millions au financement de projets en **Serbie et Monténégro**, pour la restructuration et la réhabilitation de sites classés au patrimoine historique et culturel.

Au titre des prêts décaissés en 2005, un total de € 66 millions a été versé cette année en faveur de projets dans ce secteur, soit 4% du montant total des prêts décaissés au cours de l'année.

3. Développement du capital humain

La CEB contribue au développement du capital humain à travers ses financements en matière d'éducation et de santé. La Banque intervient dans ces deux secteurs, tant du point de vue de la construction ou de la réhabilitation d'infrastructures que de celui de la fourniture d'équipements.

On rappellera que ces deux secteurs jouent un rôle primordial dans la recherche d'un développement équilibré et d'une meilleure cohésion sociale en Europe. De fait, des services modernes d'éducation et de santé sont essentiels pour promouvoir la croissance économique, le développement, tant régional que national de l'Europe, et la réduction des inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2001-2005, un montant cumulé de plus de **€ 2 milliards** en termes de **projets approuvés**. En 2005, le montant des approbations de projets a été de **€ 338 millions** (soit 13,4% du total des projets approuvés cette année).

Parallèlement, depuis 2001, les **prêts décaissés** en faveur du développement du capital humain ont représenté un montant cumulé de **€ 2 milliards**, soit 25% du total des décaissements réalisés au cours des cinq dernières années.

Pour 2005, ce montant a été de **€ 262 millions**, dont € 68 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient aux différents niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction, la modernisation d'infrastructures scolaires et la fourniture d'équipements pédagogiques.

S'agissant de la formation professionnelle, l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de ceux et celles qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de près de € 1 milliard. En 2005, de nouvelles opérations ont été approuvées dans ce secteur pour un montant total de € 80 millions.

Ainsi, parmi celles-ci, la Banque a approuvé cette année en **Albanie** un projet de € 12,4 millions. Ce projet permettra d'améliorer les conditions d'enseignement dans la ville de Tirana, par la construction de sept écoles et la remise en état de douze autres. Les investissements mis en œuvre amélioreront les conditions de travail de 17 000 élèves et 1 000 enseignants. Les nouvelles écoles devraient générer environ 100 postes d'enseignants et 250 emplois dans le secteur de la construction. La remise en état des écoles existantes pourra nécessiter l'élimination de matériaux dangereux tels que l'amiante, ce qui aura également un impact positif sur l'environnement.



ITALIE
Rénovation du théâtre Il Carignano à Turin



SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN EUROPE DU SUD-EST

Deuxième Forum des Ministres de la Santé

Skopje, 25-26 novembre 2005

Les pays d'Europe du Sud-Est ont fait de la politique de santé une de leurs priorités.

Les réformes déjà entreprises doivent être complétées par des politiques et des mesures d'encouragement qui permettront aux Gouvernements d'investir davantage en matière de santé publique afin de garantir des soins de qualité à leurs populations et d'améliorer les services de santé dans cette région d'Europe.

Dans cette optique, la CEB, le Conseil de l'Europe et l'Organisation Mondiale de la Santé ont conjointement organisé le Deuxième Forum des Ministres de la Santé sur le thème du développement sanitaire et économique en Europe du Sud-Est. Le Forum qui s'est tenu les 25-26 novembre 2005 à Skopje, dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine", a rassemblé, non seulement les Ministres de la santé et des finances des pays d'Europe du Sud-Est, des pays donateurs, mais aussi des représentants de la Commission européenne, de la Banque mondiale, de la Banque européenne d'investissement et de l'UNICEF.

L'ensemble des échanges a montré le grand intérêt des participants de voir l'activité de la CEB s'amplifier dans la région dans le secteur de la santé, ainsi que dans les autres domaines liés au développement économique et social.

Pour préparer cette réunion, la CEB a commandé à un groupe d'experts un rapport sur le rôle de la santé dans le développement économique de l'Europe du Sud-Est qui souligne le lien étroit entre les performances économiques et la situation en matière de santé. Au niveau individuel, il s'agissait notamment de la participation au marché du travail, de la productivité et des revenus.

Le rapport, dont les conclusions préliminaires ont été présentées et discutées lors du Forum, sera publié en coopération avec l'Organisation Mondiale de la Santé. Il rappellera les efforts qui restent à mener pour améliorer l'état de santé de la population en Europe du Sud-Est en faveur d'un développement économique et social durable.

L'*Engagement de Skopje*, signé à l'issue du Forum par les Ministres de la Santé, constitue une étape majeure dans le processus novateur entrepris en 2001 avec l'*Engagement de Dubrovnik*, premier document politique définissant la coopération régionale dans le domaine de la santé en Europe du Sud-Est.







ALLEMAGNE
Jardin d'enfants à Gadebusch

Un autre projet en **Bosnie-Herzégovine** (€ 1 million), avec le Gouvernement, sera consacré au financement des travaux de reconstruction du prestigieux Lycée Général de Mostar. L'objectif spécifique du projet est d'achever la réparation du bâtiment, ce qui aura pour effet de réunir dans cet établissement les 200 élèves qui doivent en attendant suivre leur scolarité dans d'autres locaux.

Enfin, en **Espagne**, un projet (€ 27,5 millions), avec l'Institut Balear d'Infraestructuras i Serveis Educatius i Culturals (IBISEC), permettra de financer la construction et la rénovation d'infrastructures d'éducation situées dans la Communauté autonome des Baléares, ainsi que la fourniture et l'installation d'équipements pédagogiques et informatiques.

Les montants décaissés en faveur de projets d'éducation se sont élevés en 2005 à € 97 millions, soit 6% du total des décaissements.

Santé

Dans le secteur de la santé, la CEB participe au financement de la construction, de la rénovation et de la modernisation d'infrastructures médicales comme des centres de soins de proximité, des hôpitaux, des centres hospitaliers universitaires ou des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé de nouvelles opérations pour un montant cumulé de plus de € 1 milliard. En 2005, le montant total des projets approuvés dans ce secteur s'est élevé à plus de € 257 millions, soit 10% du montant total des approbations.

Parmi les opérations approuvées cette année, la Banque financera un projet de € 10,8 millions en **Albanie**. Ce dernier permettra de financer les travaux de la première phase du programme de réforme du Centre Hospitalier Universitaire de Tirana : construction d'un nouveau bâtiment et réhabilitation de trois autres, afin d'améliorer la qualité des soins prodigués chaque année à quelque 6 000 patients.

La Banque a également approuvé deux nouvelles opérations en **Allemagne** avec Investitionsbank des Landes Brandenburg, pour un montant total de € 196 millions. La première permettra le financement d'investissements dans le domaine de la santé destinés à l'amélioration de la qualité des services de santé et des conditions de vie de personnes âgées, handicapées ou malades chroniques. La deuxième porte sur le financement de travaux dans trois hôpitaux pour la construction et/ou la rénovation de structures de soins pour des personnes âgées.

Enfin, en **Bosnie-Herzégovine**, un nouveau projet de € 10,8 millions permettra de financer le *Programme de Développement du Système de Santé*, qui mettra en œuvre un dispositif efficace de premiers soins pour les besoins courants des populations locales. Ce programme prévoit la



LETTONIE
Jardin d'enfants à Riga





ALBANIE
Rénovation de l'hôpital de Shkodra

construction, la rénovation et la remise à neuf de centres médicaux à travers le pays.

La Banque a versé en 2005 un total de € 165 millions (soit 11% du total des décaissements réalisés dans l'année) au titre des prêts dans le domaine de la santé.

En 2005, une impulsion supplémentaire a été donnée à l'action de la Banque au service du développement social, par une recherche accrue de la qualité des projets, dont attestent, à travers des faits et résultats marquants :

- le rôle croissant de **l'évaluation ex post** dans l'appréciation de la durabilité des effets sociaux des projets financés par la Banque (programme global d'évaluation de 11 projets concernant des catastrophes naturelles ou écologiques),

- les efforts d'amélioration continue des **indicateurs de performance** des opérations tout au long du cycle du projet (de l'identification à l'achèvement) conjugués à une **assistance technique** renforcée,

- la promotion d'un ***policy making dialogue*** au moyen de l'organisation de conférences (voir encadré page 32) et de la publication d'études sectorielles et analytiques appliquées à une zone géographique prioritaire pour la CEB que sont les Balkans occidentaux (publications en 2005 : *Social Challenges in South Eastern Europe* et *Trends and Progress in housing reforms in South Eastern Europe)*.

Les financements réalisés cette année ont permis de porter **l'encours de prêts** à **€ 11,5 milliards** et le **stock de projets** en attente de financement à **€ 3,2 milliards**. Cette dernière donnée constitue naturellement pour la CEB une solide réserve d'intervention pour les exercices à venir.

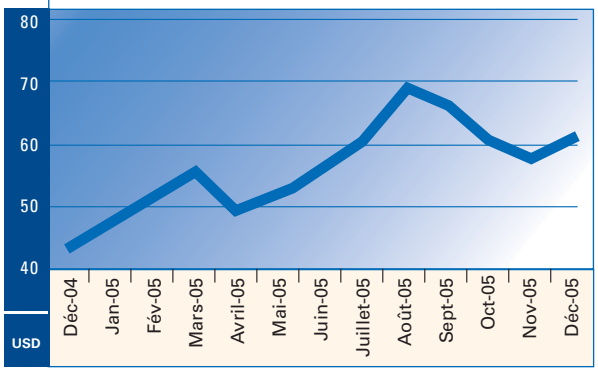
I - L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2005

L'année 2005 a débuté dans l'espoir de la consolidation du retour à la croissance après les signes encourageants enregistrés au cours de l'année 2004.

Le bilan général de l'année 2005 montre que l'économie mondiale a maintenu des taux de croissance relativement élevés. En revanche, la hausse des taux d'intérêt à court terme, l'accélération de la hausse des prix des matières premières, la fin de certains encouragements budgétaires sont autant de facteurs qui pourraient ralentir la croissance. Il convient de noter tout particulièrement l'incertitude sur le prix du pétrole, dont l'impact sur la croissance mondiale semble de plus en plus important.

Enfin, des incertitudes géopolitiques demeurent, tout particulièrement au Moyen-Orient, et sont de nature à renforcer un certain climat d'instabilité qui prévaut aujourd'hui dans le monde économique.

ÉVOLUTION DES COURS DU PÉTROLE (CRUDE)

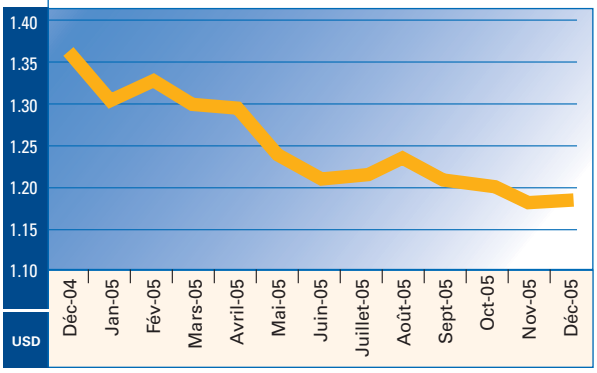


Aux États-Unis : hausse des taux courts et des taux longs

L'économie américaine a progressé avec vigueur par un retour à une meilleure situation de l'emploi. L'investissement est resté à un niveau élevé, grâce à la croissance des profits et malgré les hausses consécutives des taux directeurs de la FED. Mais des incertitudes subsistent quant à l'ampleur de cette reprise puisqu'elle a été acquise au prix d'une dégradation des déficits du budget et de la balance courante, ce qui inquiète les marchés.

Dans ce contexte, les taux d'intérêt à long terme en dollars US sont repartis à la hausse dans un environnement marqué par l'inquiétude que génère le creusement des déficits budgétaires et commerciaux américains.

ÉVOLUTION DU COURS EURO CONTRE DOLLAR US



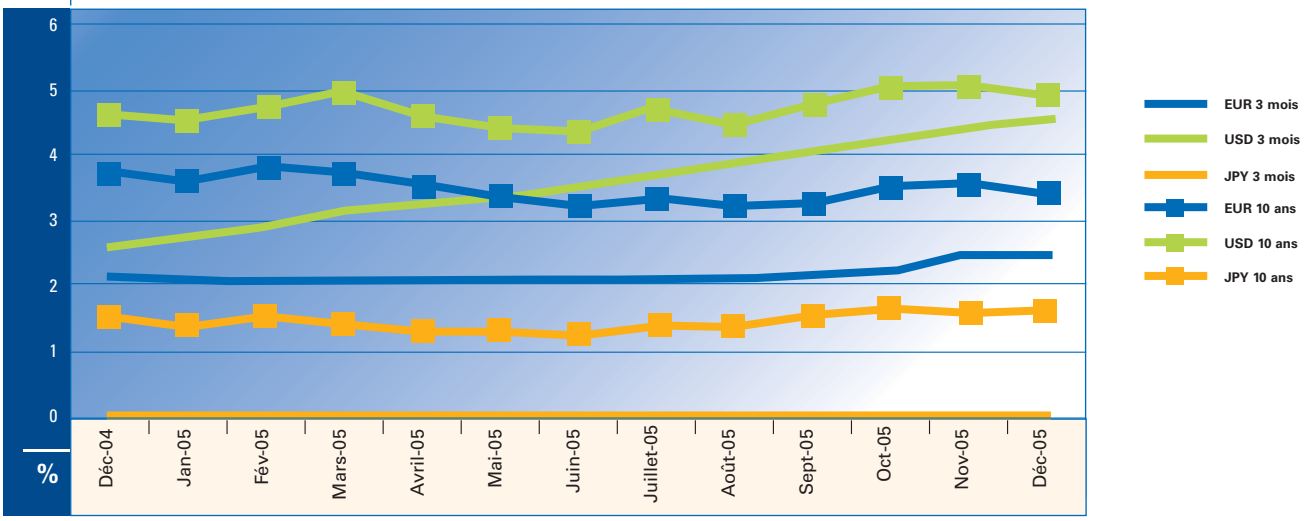
En Europe : hausse des taux courts et baisse des taux longs

L'Europe a ralenti son processus d'intégration suite aux referendums sur la Constitution européenne, ce qui a relancé temporairement les critiques contre l'euro. Néanmoins, de nombreuses voix se sont élevées pour défendre l'euro ; ainsi, Rodrigo Rato, Directeur général du FMI, a déclaré que *"l'euro était un succès et qu'il ne serait pas recommandable de le quitter"*. Les signes de reprise de la croissance entrevus en 2003, sauf en Eurozone, se sont confirmés cette année, l'inflation est restée modérée mais le taux de chômage reste élevé.

La dépréciation continue de l'euro face au dollar US pendant l'année 2005 peut aider la reprise en Europe en facilitant les exportations.

En fin d'année, la Banque centrale européenne a monté les taux directeurs de 25 pb à 2,25%,

ÉVOLUTION DES TAUX



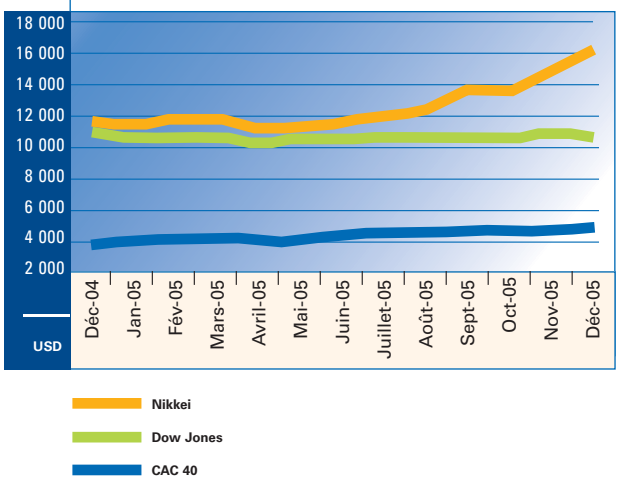
la dernière baisse ayant eu lieu en juin 2003, afin de contrecarrer une éventuelle hausse de l'inflation suite à la hausse des matières premières et l'accumulation des liquidités. L'inflation devrait rester sous la barre des 2% en 2005, respectant ainsi les objectifs de la Banque centrale européenne.

Les taux à 10 ans sur le marché de l'euro sont demeurés à un niveau très bas, inférieur à celui de 2004, oscillant dans une fourchette entre 3,90% et 3,10%.

Les banques centrales de l'Europe centrale et orientale continuent leur route vers la convergence avec la Banque centrale européenne, en baissant avec des rythmes rapides leur taux directeurs.

De son côté, la banque centrale d'Angleterre a baissé ses taux directeurs de 25 pb en août.

ÉVOLUTION DES INDICES BOURSIERS



En Asie : la Chine renonce au lien fixe du yuan avec le dollar américain

La Chine, en renonçant au lien fixe du yuan avec le dollar américain, a autorisé ainsi une légère appréciation du yuan, suite aux pressions de différents pays occidentaux. Les quatre devises les plus importantes composant le nouveau panier du renminbi sont le dollar US, l'euro, le yen japonais et le won coréen. Les très fortes croissances enregistrées en Chine et en Inde continuent d'alimenter la hausse des matières premières et du pétrole.

Des marchés boursiers en hausse

Les marchés boursiers majeurs en 2005 ont monté drastiquement en Europe (plus de 20%), et au Japon (35%). En revanche, aux États-Unis, le marché des actions n'a monté que très légèrement par rapport à 2004.

II - PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- Les titres du **portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente** ont une maturité inférieure ou égale à 7 ans. Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas

échéant grâce à un swap de couverture *(asset swaps)*. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP *(Euro Commercial Paper)*. Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation minimale AA ou Aa2. Leur encours est plafonné à € 1 milliard. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale pré-requise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2005, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élève à € 1 milliard.

- Le **portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** est composé d'obligations à taux fixe "*plain vanilla*", libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans. Les titres éligibles à ce portefeuille requièrent une notation minimale de AA ou Aa2. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté des provisions pour les avantages du Personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

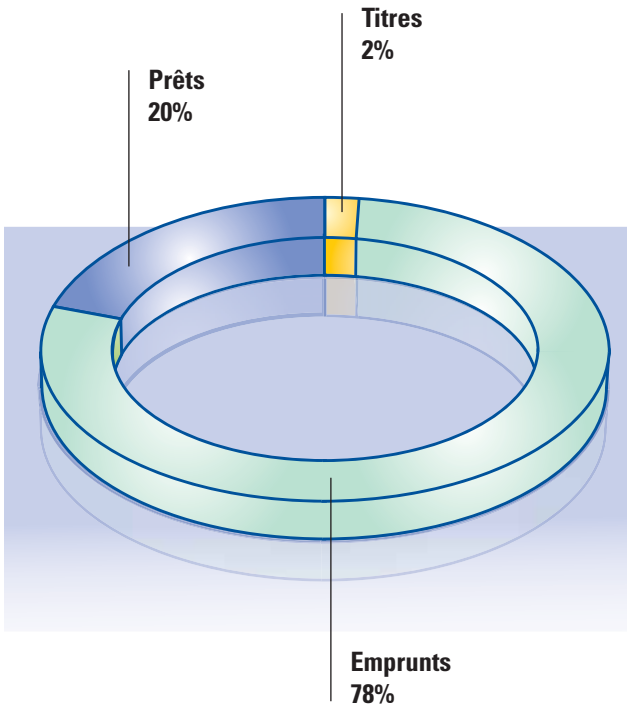
Au 31 décembre 2005, l'encours total de ce portefeuille s'élève à € 1,7 milliard.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance et à celui des bénéfices de l'année en cours.

III - PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêts, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par les organes de direction. La Banque, en tant qu'utilisateur final (*"end-user"*), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2005, la distribution des produits dérivés par type de couverture est donnée dans le schéma :



Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans Gestion intégrée des risques, page 42.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec la quasi-totalité de ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2005, la presque totalité de l'encours de swaps de la CEB est collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

IV - FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2005

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB contracte des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2005, la Banque a emprunté un montant total proche de € 2,6 milliards, réparti en 14 opérations de financement dont 6 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale

à 1 an. Ce montant, supérieur au volume de financement atteint en 2004, a répondu à plusieurs objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts, similaires à ceux de 2004.
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la Banque, qui ont été sensiblement plus importantes en 2005 qu'en 2004.

Le volume de ressources levées en 2005 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement les ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations "*benchmark*" sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2005, 81% des fonds levés par la Banque ont été libellés en dollar US, contre 93% en 2004. Les 19% restants ont été levés en dollar australien (13%), euro (2,5%), rand sud-africain (2,5%) et nouvelle lire turque (1%).

La place prépondérante du dollar américain, swapé en euro flottant, s'explique par les conditions de financement attractives sur ce marché. A ce sujet, il faut souligner que la CEB a lancé une émission "*benchmark*" libellée en dollar US, à trois ans de maturité, d'une taille initiale d'un milliard de dollars US, augmentée à 1,25 milliard de dollars US après la réalisation d'une opération de réouverture. La CEB a lancé également en début d'année une nouvelle tranche de 600 millions de dollars US sur son émission benchmark de maturité 2010, ce qui amène la taille de cette ligne à 2 milliards de dollars US. La réouverture de 250 millions de dollars US sur l'émission benchmark de maturité 2013 donne à cette ligne une taille totale de 1 milliard de dollars US. Une nouvelle opération à 5 ans de maturité a été lancée, pour un montant de 500 millions de dollars US.

La CEB a lancé en 2005 une nouvelle émission à dix ans sur le marché domestique australien, via son programme *"kangaroo"*. Cette opération, avec des augmentations des transactions existantes à plusieurs maturités, sur des formats tant *"kangaroo"* que EMTN, a fait du dollar australien la deuxième devise en terme de volume de financement.

Une émission dans le marché domestique japonais *"Uridashi"* en rand sud-africain a été lancée avec une maturité de quatre ans. Par ailleurs, il convient de noter que la CEB a participé à la création du marché *"Eurolira"* au début de 2005 en sortant une émission à 1,5 an dans le marché de la nouvelle lire turque et a effectué également une émission à vingt ans en euro dans le marché domestique italien.

Ces opérations de financement ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après swap, les ressources empruntées ont été converties en totalité en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2005 a été de 5 ans, contre 7 ans et 7 mois pour 2004, reflétant l'adaptation de l'activité de financement aux conditions de demande du marché. Le tableau page 39 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Plus de 50% des émissions du programme ont été lancées à quatre ans et plus afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gaps de trésorerie sur les exercices à venir.

Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en octobre 2005 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux nouveautés du marché financier. La Banque recours à ce programme de façon prioritaire quand cela est possible.

2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2005, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 13 milliards, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (€ 11,2 milliards).

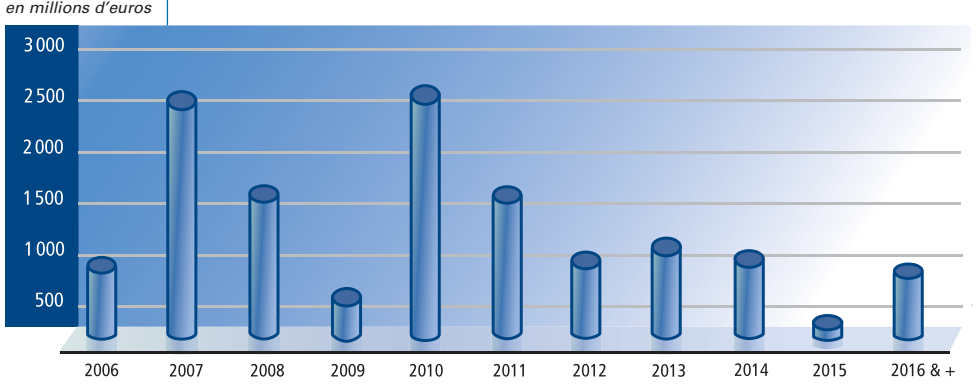
La Banque a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 13,3 millions et à des opérations de remboursement anticipé pour € 8 millions. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma page 39.

EMPRUNTS LANCÉS EN 2005

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
26/01/2005	20/01/2010	USD	5 ans*	600	Mitsubishi Securities International
04/02/2005	18/01/2012	AUD	7 ans*	50	The Toronto-Dominion Bank
24/02/2005	24/02/2015	USD	10 ans**	10	Mizuho
07/03/2005	08/09/2006	TRY	1 an 6 mois	50	The Toronto-Dominion Bank
01/04/2005	01/12/2010	USD	5 ans 8 mois	500	Royal Bank of Canada / Daiwa Securities
12/07/2005	18/01/2012	AUD	6 ans 6 mois*	50	The Toronto-Dominion Bank
01/08/2005	01/08/2035	EUR	30 ans	10	Deutsche Bank
15/09/2005	15/09/2008	USD	3 ans	1 000	Royal Bank of Canada / BNP Paribas / Credit Suisse First Boston
17/10/2005	17/10/2025	EUR	20 ans	50	Merrill Lynch
28/10/2005	15/09/2008	USD	2 ans 11 mois*	250	Royal Bank of Canada
23/11/2005	22/04/2013	USD	7 ans 5 mois*	250	Dresdner Bank
01/12/2005	01/12/2009	ZAR	4 ans	511	Mitsubishi Securities International
14/12/2005	14/12/2015	AUD	10 ans	200	The Toronto-Dominion Bank
15/12/2005	15/08/2008	AUD	2 ans 8 mois*	250	Royal Bank of Canada

* *opérations d'abondement de souche existante*
** *opération avec option de remboursement anticipé à un an*

ENCOURS DE LA DETTE PAR MATURITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005



V - RÉSULTAT ET BILAN

La Banque applique les normes IFRS pour la première fois en 2005. Conformément à la Norme IFRS 1, la Banque présente des comptes 2004 retraités, à l'exception, selon une option prévue par les textes, de l'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

1. Évolution du résultat

Le résultat net de l'exercice 2005 est de € 88,5 millions contre € 121 millions en 2004. La variation importante du résultat net s'explique par la reprise en 2004, pour un montant de + € 32,3 millions, du solde des provisions sur les arriérés de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie et Monténégro, pays devenus membres de la CEB.

Le résultat courant 2005, soit € 88,5 millions, se maintient au même niveau que celui de 2004 après retraitement : € 88,7 millions, soit une variation de seulement - 0,2%.

Cette stabilité du résultat recouvre les évolutions suivantes :

- Une progression du produit net bancaire de + € 1,2 million soit + 1%, après un ajustement de - € 1,0 million, suite à l'application de la norme IAS 39. L'augmentation en volume des actifs rémunérés (trésorerie, prêts) est compensée par un tassement relatif de la marge financière du fait de la baisse généralisée des taux de rémunération en 2005.

- L'augmentation maîtrisée des charges générales d'exploitation de + € 1,4 million, soit + 5%, principalement sous l'effet de la progression du coût de la masse salariale, y compris l'ajustement technique lié à l'application de la norme IAS 19 au titre des engagements de pensions et régimes connexes (ajustement fiscal et assurance maladie), soit - € 4 millions en 2005 et - € 3,8 millions en 2004.

En conséquence, le coefficient d'exploitation (frais généraux / produit net bancaire) après passage aux normes IFRS, reste stable à 25,1% en 2005 contre 24,1% en 2004.

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2005, le total du bilan s'élève à € 17675 millions, en progression de + 7,8% par rapport au bilan à fin 2004 après retraitements.

- A l'**actif**, l'encours de prêts augmente de € 878 millions, soit + 8,1%, pour partie sous l'effet d'un ajustement lié à l'application de la norme IAS 39 de + € 160 millions, soit + 1,5%.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

en millions d'euros

	2005 IFRS	2004 IFRS	Variation	%	2004 publié
Produit net bancaire	**118,1**	**116,9**	**+ 1,2**	**+ 1,0%**	**115,0**
Frais généraux	*- 29,6*	*- 28,2*	*+ 1,4*	*+ 5,0%*	*- 24,5*
Résultat courant	**88,5**	**88,7**	**- 0,2**	**- 0,2%**	**90,5**
Éléments exceptionnels	*-*	*32,3*	*- 32,3*	*-*	*24,7*
RÉSULTAT NET	**88,5**	**121,0**	**- 32,5**	**- 26,9%**	**115,2**

ÉVOLUTION DU BILAN

en millions d'euros

	2005 IFRS	2004 IFRS	Variation	%
ACTIF				
Actifs financiers à juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 253	-	+ 1 253	-
Prêts	11 714	10 836	+ 878	+ 8,1%
Emplois de trésorerie	2 904	3 225	- 322	- 10,0%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 750	1 663	+ 87	+ 5,2%
Autres actifs	54	672	- 618	- 92,0%
TOTAL	**17 675**	**16 396**	**+ 1 279**	**7,8%**

en millions d'euros

	2005 IFRS	2004 IFRS	Variation	%
PASSIF				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 909	-	+ 1 909	-
Dettes représentées par un titre	13 725	11 777	+ 1 948	+ 16,5%
Ressources de trésorerie	79	68	+ 11	+ 16,2%
Capitaux propres	1 693	1 614	+ 79	+ 4,9%
Autres passifs	269	2 937	- 2 668	- 90,8%
TOTAL	**17 675**	**16 396**	**+ 1279**	**7,8%**

Cette progression résulte d'un volume de décaissement significatif de nouveaux prêts pour € 1 559 millions, dont 51% en faveur de contreparties des pays du groupe cible*, soit + 23,5% par rapport à 2004 et ce, malgré des remboursements importants d'emprunteurs des pays d'Europe occidentale. Par ailleurs, le bilan 2005 enregistre, conformément à la norme IAS 39, la valeur positive des contrats de swaps reconnus ou non comme instruments de couverture (prêts, titres, dettes), soit € 1 253 millions. En contrepartie, le poste "Autres actifs", qui représentait pour l'essentiel les intérêts courus sur instruments dérivés, disparaît.

- Au **passif**, les dettes représentées par un titre augmentent de + € 1 948 millions, soit + 16,5%, assurant ainsi le refinancement du portefeuille de prêts et les réserves de liquidité. Par ailleurs, le bilan 2005 enregistre, conformément à la norme IAS 39, la valeur négative des contrats de swaps reconnus ou non comme instruments de couverture (prêts, titres, dettes), soit € 1 909 millions. En contrepartie, le compte d'ajustement technique sur devises et les intérêts courus sur instruments dérivés qui constituaient l'essentiel du poste "Autres passifs", disparaissent. Enfin, les capitaux propres disponibles avant affectation du résultat, augmentent de + 4,9% sous l'effet conjugué de l'affectation du résultat 2004 et du résultat dégagé en 2005.

** Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovénie et Turquie.*

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession, aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne.

I - UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

Des départements dédiés

- Le **Département de la Gestion des Risques** : il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques

- Le **Département ALM** : il assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de "*stress tests*", divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque et présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

- Le **Département de l'Organisation** : il est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de causer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le département est actuellement engagé dans la mise en œuvre d'une politique des risques opérationnels et dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du Personnel à la sécurité, différentes actions de formation sont dispensées au cours de l'année.

Des instances décisionnaires

- Le **Comité des Risques** : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de la Banque. Chaque semaine, les décisions concernant les limites des contreparties et pays y sont prises à partir des analyses et recommandations présentées par le Département de la Gestion des Risques.

- Le **Comité ALM** : il décide de la stratégie de gestion actif-passif. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport ALM et sur la base des politiques financières validées par le Conseil d'administration.

- Le **Comité de Financement** : il décide de la stratégie d'emprunt (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque et dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration.

- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels** : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention des risques opérationnels.

Des instances de contrôle

- **Contrôle interne** : chaque direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation). La *Direction Centrale des Affaires Juridiques et Administratives* valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés…) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.

Par ailleurs, le *Département d'Audit Interne*, directement rattaché au Gouverneur, complète le dispositif de contrôle de la Banque en s'assurant, par des revues périodiques de l'ensemble des activités, que les procédures sont systématiquement respectées.

Enfin, le *Comité de Surveillance*, constitué de trois membres issus des pays actionnaires et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans, examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de Surveillance, dont un extrait figure avec les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice.

- **Contrôle externe** : en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques du secteur, elle dispose des entités de contrôle externes suivantes :

- l'*Auditeur externe* : suite à un appel d'offres, il est nommé pour un mandat de trois ans, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de Surveillance et recommandation du Conseil d'administration. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne et des risques. A l'issue de chaque exercice, l'Audit externe certifie les comptes et émet un rapport d'opinion (voir "États financiers"). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.

- Par ailleurs, la Banque se soumet à l'examen rigoureux des *agences de notation internationales* Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la situation financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité à long terme et de lui attribuer une notation. En 2005, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA/Aaa) qu'elles accordent à la CEB depuis plusieurs années.

II - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à 3 différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

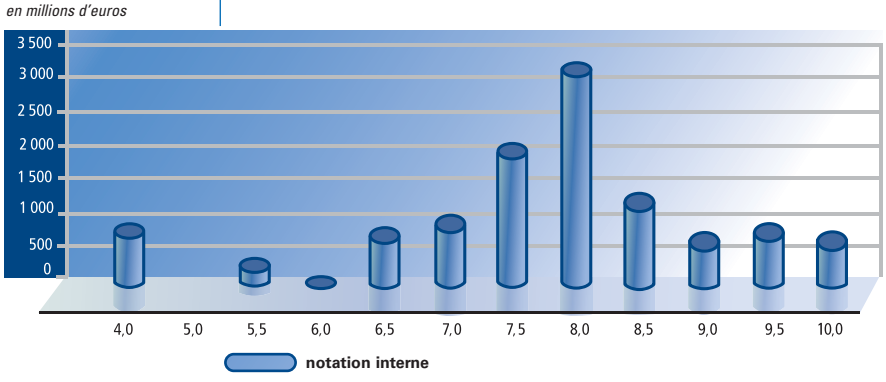
Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie. Le risque de crédit sur le portefeuille de prêts est mesuré à partir d'un système de notation. En application des Recommandations du Comité de Bâle, lorsqu'une contrepartie bénéficie de notations différentes, la seconde meilleure notation est retenue. En cas de garantie avec transfert de risque sur le garant, la CEB retient la notation de ce dernier. En l'absence de notation externe, une notation interne est appliquée.

Au cours de l'exercice 2005, la CEB a continué de développer et d'améliorer ses méthodes de gestion des risques.

Conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties en fonction d'analyses adaptées (sur site ou hors site). Le système interne de notation des risques comporte dix catégories, la catégorie 10 étant la meilleure et la catégorie 1 la plus mauvaise en termes de risques. A chaque catégorie correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation. Le système de notation interne fait l'objet d'un réexamen régulier par les auditeurs tant internes qu'externes.

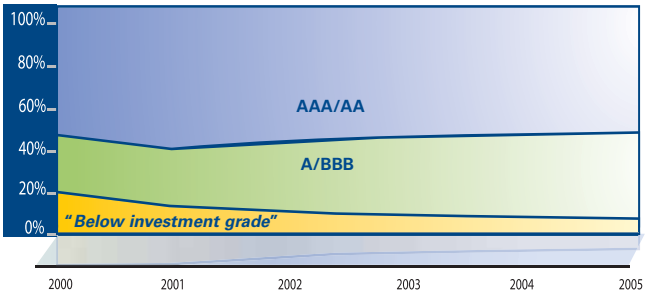
De plus, la Banque a introduit et perfectionné une méthode permettant d'établir des limites de risque de crédit lorsque les contreparties sont des autorités régionales ou locales.

ENCOURS DES PRÊTS PAR NOTATION INTERNE À FIN 2005



Portefeuille de prêts

En 2005, l'encours de prêts a augmenté de 8,1% par rapport à 2004 et a atteint € 11,5 milliards. Les encours notés *"investment grade"* représentent 92,5% du portefeuille total, contre 91,6% à fin 2004. Le poids relatif des encours classés *"below investment grade"* est passé de 8,4% en 2004 à 7,5%. Cette amélioration résulte d'un relèvement de la notation de certains pays d'Europe centrale et orientale.



En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie, en 2005, 46,1% des prêts ont été alloués à des institutions financières et 53,9% à des États ou à des administrations publiques.

Profil du stock de projets en termes de risques de crédit

La qualité en termes de risques de crédit du stock "engagé" reste remarquable, avec 91,4% de contreparties notées *"investment grade"*, contre 83,1% fin 2004. Cette amélioration s'explique principalement par l'amélioration de la notation de certains pays d'Europe centrale et orientale

	2002	2003	2004	2005
Stock engagé (en millions d'euros)	1 906,5	2 171,0	2 199,7	2 290,9
AAA/AA	25,3%	30,2%	26,4%	29,6%
A/BBB	57,5%	52,8%	56,7%	61,8%
"*Below investment grade*"	17,2%	17,0%	16,9%	8,6%

Rehaussements de crédit

A fin décembre 2005, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 1,8 milliard (contre € 1,6 milliard fin 2004), dont € 0,3 milliard de collatéraux et € 1,5 milliard de garanties.

Au 31 décembre 2005, l'impact global de ces rehaussements de crédit sur le profil des risques est illustré dans le tableau suivant :

	Avant garantie	Après garantie	Variation
AAA/AA	46,1%	51,7%	12,1%
A/BBB	46,0%	40,8%	-11,3%
"*Below investment grade*"	7,9%	7,5%	-4,6%
TOTAL	**100,0%**	**100,0%**	

Concrètement, les techniques de réduction des risques de crédit ont permis de transférer € 639,8 millions de la catégorie A/BBB vers la catégorie AAA/AA.

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières page 35). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2005 est donnée dans le tableau suivant :

en millions d'euros

	AAA	AA	A	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	515	587	42	1 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 435	211	8	1 654
TOTAL	**1 950**	**798**	**50**	**2 798**

Produits dérivés

La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir ses risques d'intérêt et de change sur ses opérations de prêt et d'emprunt (voir Produits dérivés page 37).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas au préalable une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *"ISDA Master Agreement"*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou

bénéficier d'un contrat de collatéral *CSA ("Credit Support Annex")* avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge si nécessaire.

La CEB a poursuivi et systématisé sa politique active de gestion des contrats de collatéraux afin de réduire encore davantage le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés. A ce jour, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée. De plus, 82% de la valeur notionnelle de l'encours et 100% de la valeur en risque portent sur des contreparties bénéficiant de notations égales ou supérieures à AA.

Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres le capital appelé, les réserves et les bénéfices majorés du capital non appelé des seuls pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Fin 2005, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB et seules cinq contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces quatre contreparties atteint € 3 milliards, soit 73,9% des capitaux propres de la CEB, pour une limite de 800%.

2. Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de *"trading"*, il n'y a pas de risque de crédit nécessitant l'adossement d'une partie des capitaux propres, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle. En conclusion, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque.

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2005, la position ouverte nette est proche de zéro.

Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un reporting hebdomadaire soumis au Comité de Direction Financière. Elle est complétée par des "*stress tests*" présentés au Comité ALM intégrant des hypothèses de défaillance des emprunteurs.

Le ratio de liquidité a été renforcé (voir page 46).

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base ("*BIA - Basic Indicator Approach*") est retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque, soit € 17 millions au 31 décembre 2005.

III - DISPOSITIF PRUDENTIEL

Parallèlement à l'élaboration de son Plan de Développement 2005-2009 et en vue d'encadrer avec rigueur les nouvelles orientations stratégiques qui le caractérisent, la Banque a défini un nouveau dispositif prudentiel inspiré des Recommandations du Comité de Bâle, notamment en matière d'adéquation des fonds propres.

Ce nouveau dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration de la CEB en juin 2004 et ayant pris effet le 1er janvier 2005, s'organise principalement autour de trois ratios :

1. Le ratio d'emploi des fonds propres

Il permet de limiter le risque de défaut au capital utilisable :

RATIO D'EMPLOI DES FONDS PROPRES =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré}}{\text{Capital utilisable}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré = Σ [(capital + intérêts) x Probabilité Défaut]*
- *Capital utilisable = Total du capital versé et des réserves*

La limite maximale du ratio d'emploi des fonds propres est fixée à 100%. Fin 2005, le ratio ressort à 17%, contre 29% à fin 2004.

2. Le "*risk asset coverage ratio*"

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de notation, il limite l'encours de la fraction du portefeuille de prêts notée *"below investment grade"* au capital utilisable augmenté du capital AAA/AA non appelé.

"RISK ASSET COVERAGE RATIO" =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts noté "}\textit{below investment grade}\text{"}}{\text{Capital utilisable + Capital AAA/AA non appelé}}$$

La limite est fixée à 66%, soit € 2,6 milliards. Fin décembre 2005, le ratio ressort à 21,8%, contre 24,4% fin 2004.

3. Le ratio de liquidité renforcé

La trésorerie de la CEB ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à horizon de 3 ans, y compris le besoin supplémentaire de liquidité égal au risque de défaillance des contreparties notées "*below investment grade*" sur ce même horizon. Fin 2005, le ratio de liquidité renforcé ressort à 75,8%, contre 91,7% fin 2004.

4. Autres ratios de contrôle

- le **ratio d'endettement** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves). Au 31 décembre 2005, le ratio s'élève à 3,11 pour une limite maximale de 4.

- le **ratio de portefeuille** : rapport des encours cumulés des portefeuilles et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, "repos") et le montant des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2005, le ratio s'élève à 0,99, pour une limite maximale de 1,5.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Afin de satisfaire aux exigences les plus rigoureuses en matière de risque et de qualité, ainsi que d'accompagner l'approfondissement de son champ d'intervention, la CEB a procédé, au cours des dernières années, à un renforcement progressif de ses effectifs.

Depuis 1994, la Banque a ainsi vu son effectif permanent croître, en moyenne, de 7% par an. Au total, le nombre d'agents élus ou permanents a doublé sur cette période pour s'établir, à fin 2005, à 139. Ce chiffre s'avère au demeurant très raisonnable au regard des volumes d'activité réalisés.

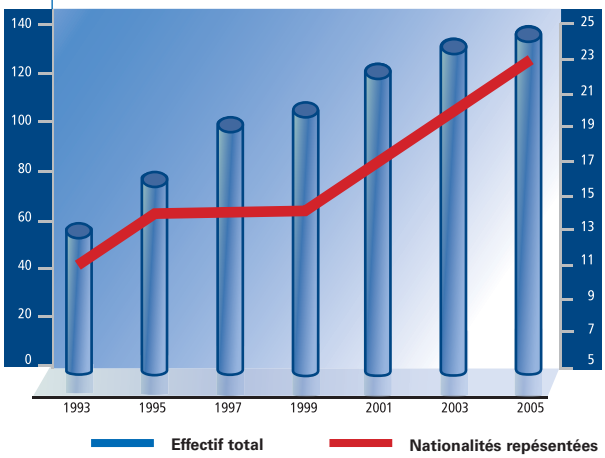
Au cours de l'année 2005, la Banque a poursuivi l'important effort de recrutement qu'elle avait engagé suite à l'approbation, en juin 2004, du Plan de Développement 2005-2009. Elle a ainsi procédé à l'embauche de 9 agents permanents.

Cette politique de recrutement s'est accompagnée, comme lors des années précédentes, d'une démarche de diversification des nationalités représentées au sein des équipes de la CEB.

Le nombre des nationalités présentes au sein de l'effectif de la Banque a ainsi augmenté de 15% au cours du dernier exercice et de plus de 100% depuis 1994, pour s'établir, à fin 2005, à 23 (voir graphique). Cette croissance a été encore plus forte au sein du Personnel d'encadrement de la CEB, où le nombre de nationalités représentées a triplé entre 1994 et 2005, pour atteindre 21 à l'issue de l'exercice.

Cette démarche de diversification des nationalités a été particulièrement dirigée vers les pays ayant récemment adhéré à la Banque. Plus de la moitié des agents permanents recrutés en 2005 sont en effet issus d'États ayant adhéré à la Banque depuis 1994. Au total, ces États constituaient, à fin 2005, plus du tiers des nationalités représentées au sein des équipes de la CEB.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ET DES NATIONALITÉS REPRÉSENTÉES



Parallèlement, la CEB s'est attachée, au cours de l'exercice, à améliorer encore l'organisation de ses services. Ainsi, les fonctions de pilotage budgétaire ont été rapprochées de celles des ressources humaines afin de renforcer leur efficacité respective.

Enfin, la CEB a poursuivi en 2005 une politique d'évaluation et de renforcement des compétences de ses équipes, fondée en particulier sur des programmes de formation adaptés aux spécificités de son activité. Au total, plus de 90% des agents ont suivi cette année une formation technique, linguistique ou informatique.

ÉTATS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIFS DE LA BANQUE 50
NORMES COMPTABLES APPLICABLES 50
BILAN 52
COMPTE DE RÉSULTAT 53
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 54
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 55

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS 56

1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION 56
1.1 Principes comptables appliqués aux états financiers à compter du 1er janvier 2005 ("IFRS 2005") 56
1.2 Principes comptables appliqués aux états financiers 2004 présentés en comparatif ("IFRS 2004") 59

2 EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IFRS TEL QU'ADOPTÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE 61
2.1 Transition du bilan au 31 décembre 2004 61
2.2 Transition du compte de résultat 2004 63
2.3 Transition du bilan au 1er janvier 2005 64
2.4 Transition des capitaux propres au 1er janvier 2005 66

3 NOTES ANNEXES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS 2005 67
3.1 Notes relatives au bilan 67
3.2 Notes relatives au compte de résultat 82
3.3 Notes complémentaires 85

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 92
RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 93
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 94
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 94
BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 95

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIFS DE LA BANQUE

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".
(Statut, Article II).

Dans le cadre du renforcement de son action en faveur de la cohésion sociale, conformément à la Résolution 1424 (1997), révisée en 2003, les domaines d'intervention de la Banque ont été étendus. Depuis 2001, la Banque peut, au delà de ses domaines prioritaires initiaux statutaires, contribuer au financement d'infrastructures sociales liées à la protection de l'environnement et à la réhabilitation du patrimoine historique. De même, le financement de projets d'investissement dans les PME/PMI, à l'origine de nombreuses créations d'emplois, constitue également un de ses axes majeurs d'intervention.

Les activités de la Banque en matière de financement de projets peuvent être présentées selon 3 domaines principaux d'intervention : renforcement de l'intégration sociale, gestion de l'environnement et développement du capital humain. Dans ce contexte, la Banque a procédé à la redéfinition de certains critères d'éligibilité applicables dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain défavorisé, du logement social, ainsi que ceux régissant les programmes sectoriels multi-projets (PSM), en vue de mieux s'adapter aux réalités économiques et sociales de ses Membres.

La politique de la Banque, similaire à celle des autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas rééchelonner les intérêts ou le capital des prêts et à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes.

NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Jusqu'au 31 décembre 2004, les états financiers de la Banque ont été élaborés selon les principes généraux de la Directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et des autres institutions financières (Directive 86/635 CE modifiée par la Directive 2001/65/CE et par la Directive 2003/51/CE).

Bien que la Banque n'ait aucune obligation légale et réglementaire d'adopter le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) dès l'exercice 2005, le Conseil d'administration a décidé, en date du 15 novembre 2005, que les comptes non consolidés de la Banque seraient désormais et pour la première fois établis, à compter du 31 décembre 2005, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Cette décision a été prise dans un souci de comparabilité avec les autres institutions financières multilatérales.

En conséquence, les comptes au 31 décembre 2005 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date.

Les comptes de l'exercice 2004 présentés à titre de comparatif, sont établis selon le même référentiel IFRS à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39. En effet, la Banque a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 les opérations relevant des normes 32 et 39 et d'appliquer ces normes pour la première fois au 1er janvier 2005. Les transactions relevant de ces normes restent donc comptabilisées et présentées selon les principes comptables de la Directive européenne mentionnée précédemment.

Les règles suivantes de présentation des états financiers ont été retenues :

- **Bilan**

 Le bilan au 31 décembre 2005 est établi conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date. Ce référentiel est désigné sous le vocable "IFRS 2005" dans les états financiers. Les données de l'exercice 2004, présentées à titre de comparaison, sont comptabilisées et présentées selon ce même référentiel, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39. Ce référentiel est désigné sous le vocable "IFRS 2004".

- **Compte de résultat**

 La présentation du compte de résultat de l'exercice 2005 est conforme aux nouvelles dénominations et aux nouvelles classifications du référentiel IFRS. Les principaux reclassements et retraitements, résultant de l'application des normes dites "IFRS 2004" opérés sur le compte de résultat de l'exercice 2004, établis selon l'ancien référentiel, font l'objet d'une présentation spécifique en Note 2.3 : "Effets de la première application des normes IFRS - Transition du compte de résultat 2004".

- **Capitaux propres**

 Le tableau de variation des capitaux propres, entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2005, incorpore l'effet des ajustements opérés en application des normes IFRS en vigueur respectivement au 1er janvier 2004, 31 décembre 2004 et au 1er janvier 2005.

- **Principes comptables**

 Les principes comptables retenus par la Banque, dans le cadre des référentiels IFRS 2004 et IFRS 2005, sont décrits dans la Note 1 : "Principes comptables et méthodes d'évaluation".

BILAN

En milliers d'euros

	Notes	31/12/05 IFRS 2005	31/12/04 IFRS 2004
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		65	49
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	A	384 778	
Instruments dérivés de couverture	B	868 587	
Actifs financiers disponibles à la vente	C	1 168 179	
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	D	11 713 728	10 836 308
Autres créances	D	1 734 690	1 467 395
Portefeuille-titres	C		3 419 873
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	C	1 750 402	
Immobilisations corporelles et incorporelles	E	29 251	26 583
Comptes de régularisation et actifs divers	F	25 164	645 582
Total de l'actif		**17 674 844**	**16 395 790**
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	A	1 278 289	
Instruments dérivés de couverture	B	630 997	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	G	79 084	68 263
Dettes représentées par un titre	G	13 724 837	11 776 777
Comptes de régularisation et passifs divers	F	155 056	2 835 546
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	H	64 740	57 431
Provisions pour risques et charges	I	48 609	43 302
Total dettes		**15 981 612**	**14 781 319**
Capital	J		
Souscrit		3 293 570	3 293 570
Non appelé		(2 924 922)	(2 924 922)
Appelé		368 648	368 648
Réserve générale		1 235 820	1 124 811
Gains ou pertes latents ou différés	C	225	
Résultat de l'exercice		88 539	121 012
Total capitaux propres		**1 693 232**	**1 614 471**
Total du passif		**17 674 844**	**16 395 790**

La Banque a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'appliquer pour la première fois ces deux normes au 1er janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations relevant des normes IAS 32 et IAS 39 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables conformes aux principes généraux de la Directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres institutions financières. La Note 2 précise l'ensemble des effets de la première application du référentiel IFRS tel qu'adopté par la Banque.

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Notes	31/12/05 IFRS 2005	31/12/04 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		30 319	
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		299 786	241 539
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		84 038	
Emplois de trésorerie			62 834
Titres d'investissement			83 012
Intérêts et charges assimilés			(270 446)
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(5 524)	
Dettes représentées par un titre		(292 258)	
Marge d'intérêts	K	**116 361**	**116 939**
Commissions nettes		28	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	L	1 576	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		143	
Revenus des actions et autres titres à revenu variable			55
Résultat des opérations de change			(161)
Résultat des opérations du portefeuille de placement			8
Commissions et autres charges nettes d'exploitation			90
Produit net bancaire		**118 108**	**116 931**
Charges générales d'exploitation	M	(27 874)	(26 454)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	E	(1 695)	(1 721)
Résultat brut d'exploitation		**88 539**	**88 756**
Coût du risque	N		32 256
Résultat net		**88 539**	**121 012**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains/Pertes latents ou différés	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2003 (selon l'ancien référentiel)	**363 735**	**878 991**		**1 242 726**
Affectation du résultat de l'exercice 2003		86 000		86 000
Capitaux propres au 1er janvier 2004 (selon l'ancien référentiel)	**363 735**	**964 991**		**1 328 726**
Incidence de l'adoption des normes IAS/IFRS appliquées en 2004		145 574		145 574
Capitaux propres au 1er janvier 2004 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2004	**363 735**	**1 110 565**		**1 474 300**
Augmentations au cours de l'exercice	4 913	14 246		19 159
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les États membres	**4 913**	**14 246**		**19 159**
Résultat de l'exercice 2004 publié		115 166		115 166
Incidence de l'adoption des normes IAS/IFRS sur le résultat 2004 publié		5 846		5 846
Résultat de l'exercice 2004 en normes IAS/IFRS appliquées en 2004		**121 012**		**121 012**
Capitaux propres au 31 décembre 2004 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2004	**368 648**	**1 245 823**		**1 614 471**
Incidence de l'adoption des normes IAS 32 et IAS 39		(3)	(96)	(99)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2005 avant affectation du résultat 2004	**368 648**	**1 245 820**	**(96)**	**1 614 372**
Affectation du résultat de l'exercice 2004		(10 000)		(10 000)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2005 après affectation du résultat 2004	**368 648**	**1 235 820**	**(96)**	**1 604 372**
Résultat de l'exercice 2005		88 539		88 539
Autres variations			321	321
Capitaux propres au 31 décembre 2005 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2005	**368 648**	**1 324 359**	**225**	**1 693 232**

Les principaux retraitements opérés en application des normes IFRS sont présentés dans les tableaux de transition, dans le paragraphe 2.

La Banque a procédé à l'enregistrement définitif des incidences de l'adoption des normes IFRS aux réserves générales. Il est à noter qu'il n'existe pas d'autre nature de réserve dans les capitaux propres de la Banque.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	31/12/05 IFRS 2005	31/12/04 IFRS 2004
Résultat de l'exercice		**88 539**	**121 012**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	E	1 695	1 843
+/- Dotations nettes aux provisions	N		(32 256)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		2 456	2 352
+/- Autres mouvements		9 413	6 891
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**13 564**	**(21 170)**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(578 455)	(859 244)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		480 938	(502)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		112 155	(12 653)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**14 638**	**(872 399)**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**116 741**	**(772 557)**
+/- Flux liés aux actifs financiers		(88 084)	(101 733)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	E	(4 320)	(792)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(92 404)**	**(102 525)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		11 039	6 831
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		219 628	1 385 370
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**230 667**	**1 392 201**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**12 624**	**(6 450)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**267 628**	**510 669**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 463 682**	**953 013**
Caisse, banques centrales		*49*	*52*
Comptes d'actifs et prêts à vue auprès des établissements de crédit	*D*	*1 464 734*	*952 961*
Comptes de passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		*(1 101)*	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 731 310**	**1 463 682**
Caisse, banques centrales		*65*	*49*
Comptes d'actifs et prêts à vue auprès des établissements de crédit	*D*	*1 731 245*	*1 464 734*
Comptes de passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	*G*		*(1 101)*
Variation de la trésorerie nette		**267 628**	**510 669**

Les activités de financement sont composées des flux provenant des dettes représentées par un titre.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de la Banque au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 sont indiquées ci-après. La Banque n'a utilisé aucune des exceptions facultatives autorisées par la norme IFRS 1.

1.1 Principes comptables appliqués aux états financiers à compter du 1er janvier 2005 ("IFRS 2005")

Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros conformément à l'Article IV (Section 1) du Statut de la Banque.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change en résultant enregistrés en capitaux propres ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation éventuelle ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les achats d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et les achats et ventes d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan en date de règlement de la transaction tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur de marché et sont classés dans une des quatre catégories suivantes :

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui, en règle générale, est le montant net décaissé. Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour le montant non encore utilisé.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Cette catégorie comprend les titres à revenu et maturité fixes, que la Banque a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une durée indéterminée que la Banque peut être amenée à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des deux catégories précédentes. La valeur enregistrée lors de leur comptabilisation initiale est le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée). Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est celle déterminée par la société gestionnaire de ce titre. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif, tandis que les variations de valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres ("gains ou pertes latents ou différés"). Les revenus des titres à revenu variable sont également enregistrés au compte de résultat. Les titres sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'événements intervenus depuis l'acquisition.

En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est portée au compte de résultat. Dans le cas d'un titre à revenu variable, cette dépréciation constituée est portée en capitaux propres et reprise en résultat à la date de cession du titre.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission nette des frais de transactions, puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif comprenant les primes d'émission ou de remboursement.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

• Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés en comptabilité comme instrument de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive et dans la rubrique "passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat en "gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat".

• Instruments financiers dérivés de couverture

La couverture de valeur est utilisée par la Banque pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe pour des instruments financiers identifiés (prêts, titres, dettes).

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture. L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

• Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation a été ventilée selon les composants suivants qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

• Gros œuvre	50 ans
• Façades et toitures	50 ans
• Installations générales techniques	10 ans
• Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

• Aménagements et mobilier	10 ans
• Véhicules de transport	4 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement soit sur 1 an (logiciels bureautiques) soit sur 5 ans (logiciels métiers).

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et à la fois par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux retraités qui le souhaitent, ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les engagements de retraite. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) est l'instrument privilégié de la Banque pour accentuer l'impact de son action dans les domaines sociaux prioritaires (catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables, ainsi que migrations) dont les modalités sont définies par la Résolution CA 1380 (1995) et révisées par la Résolution CA 1437 (1999, révisée en 2001).

Le compte a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts de prêts consentis pour des projets hautement sociaux, concernant des pays à faible revenu, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale. Le CFS peut être utilisé également pour l'octroi de dons au bénéfice des victimes de catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables.

Le compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque au travers de dividendes à caractère social attribuées à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il est également alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêts et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration de la Banque.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Ce compte fait l'objet d'une note annexe (voir Note H).

Provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées au passif du bilan de la Banque concernent uniquement les engagements sociaux - avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. De plus, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tout impôt direct.

1.2 Principes comptables appliqués aux états financiers 2004 présentés en comparatif ("IFRS 2004")

La Banque a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'appliquer pour la première fois ces deux normes au 1er janvier 2005.

A ce titre, les instruments financiers et les opérations relevant des normes IAS 32 et IAS 39 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables suivants, conformes à la directive européenne 86/635 CE modifiée :

Opérations en devises

Les actifs et les passifs monétaires, ainsi que les engagements de financement libellés dans des monnaies autres que l'euro, sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la date de clôture. Les charges et les produits sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la fin du mois correspondant. Les profits ou pertes de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et des engagements relatifs aux opérations de change à terme, sont portés au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances émis par la Banque sont enregistrés selon la convention du coût historique. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement sur une fraction ou sur la totalité des prêts accordés, des provisions sont constituées.

Portefeuille-titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination (placement, investissement) correspondant à l'objet économique de leur détention.

Titres d'investissement

Ces titres sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à échéance. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, corrigé de l'amortissement linéaire des primes et des décotes constatées à l'achat et ce, prorata temporis, jusqu'à l'échéance. Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur.

Titres de placement

Les titres, autres que les titres d'investissement, sont considérés comme des titres de placement. Les titres de placement sont enregistrés initialement à leur prix d'acquisition, puis sont évalués à leur prix de marché. Les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values ne sont pas enregistrées.

Dettes représentées par des titres

Les titres obligataires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les primes et les frais d'émission sont amortis de manière linéaire sur la durée des émissions concernées.

Instruments financiers dérivés

Les opérations sur instruments financiers dérivés comprennent des instruments de taux d'intérêt et des instruments de change. Le notionnel de ces opérations est enregistré en hors-bilan, puis ces opérations sont évaluées selon leurs finalités.

• Opérations de couverture

Les pertes et les gains constatés sur l'instrument de couverture sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux pertes et aux gains constatés sur l'élément couvert. Les primes payées ou reçues sont amorties sur la durée de vie de l'instrument couvert.

• Autres opérations

Les contrats conclus dans le cadre du portefeuille de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les gains ou pertes latents et réalisés sont portés au compte de résultat.

2 - EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IFRS TEL QU'ADOPTÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les principaux effets de la transition des capitaux propres, du bilan, et du compte de résultat entre les états financiers publiés selon l'ancien référentiel comptable de la Banque et les états financiers en référentiel IFRS, ainsi que les reclassements opérés entre certaines rubriques, sont indiqués ci-après.

2.1 Transition du bilan au 31 décembre 2004

En milliers d'euros

	31/12/04 ancien référentiel	Reclassements et retraitements	31/12/04 IFRS 2004
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	49		49
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	10 836 308		10 836 308
Autres créances	1 467 395		1 467 395
Portefeuille-titres	3 419 873		3 419 873
Immobilisations corporelles et incorporelles [1]	20 571	6 012	26 583
Comptes de régularisation et actifs divers	645 582		645 582
Total de l'actif	**16 389 778**	**6 012**	**16 395 790**
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	68 263		68 263
Dettes représentées par un titre	11 776 777		11 776 777
Comptes de régularisation et passifs divers	2 835 546		2 835 546
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	57 431		57 431
Provisions pour risques et charges [2]	44 710	(1 408)	43 302
Fonds pour Risques Bancaires Généraux [3]	144 000	(144 000)	
Total dettes	**14 926 727**	**(145 408)**	**14 781 319**
Capitaux propres			
Capital			
Souscrit	3 293 570		3 293 570
Non appelé	(2 924 922)		(2 924 922)
Appelé	368 648		368 648
Réserve générale	979 237	145 574	1 124 811
Résultat de l'exercice	115 166	5 846	121 012
Total capitaux propres	**1 463 051**	**151 420**	**1 614 471**
Total du passif	**16 389 778**	**6 012**	**16 395 790**

Commentaires sur les principaux impacts de la transition aux normes IFRS 2004 :

1) Immobilisations

L'application des normes IAS 16 et IAS 36 à compter du 1er janvier 2004 a augmenté la valeur nette comptable au bilan de 6,01 millions d'euros par l'augmentation des réserves de 5,89 millions d'euros et du résultat 2004 de 0,12 million d'euros.

2) Engagements sociaux

L'application de la norme IAS 19 à compter du 1er janvier 2004 a généré une augmentation du résultat 2004 de 5,72 millions d'euros et une minoration de 4,32 millions d'euros des réserves d'ouverture et des provisions pour risques et charges liée aux engagements sociaux de 1,40 million d'euros.

3) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le FRBG ne répondant pas aux critères d'éligibilité fixés par les normes IAS 30 et IAS 37 pour qualifier ces éléments de passif, sa reprise augmente les capitaux propres de 144 millions d'euros.

2.2 Transition du compte de résultat 2004

En milliers d'euros

	31/12/04 ancien référentiel	Reclassements et retraitements	31/12/04 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés			
Prêts	241 539		241 539
Emplois de trésorerie	62 834		62 834
Titres d'investissement	83 012		83 012
Intérêts et charges assimilés [1]	(272 352)	1 906	(270 446)
Marge d'intérêts	**115 033**	**1 906**	**116 939**
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	55		55
Résultat des opérations de change	(161)		(161)
Résultat des opérations du portefeuille de placement	8		8
Autres produits et charges	90		90
Produit net bancaire	**115 025**	**1 906**	**116 931**
Charges générales d'exploitation [1]	(22 696)	(3 758)	(26 454)
Dotations aux amortissements des immobilisations [2]	(1 843)	122	(1 721)
Résultat brut d'exploitation	**90 486**	**(1 730)**	**88 756**
Coût du risque [1]	24 680	7 576	32 256
Résultat net	**115 166**	**5 846**	**121 012**

1) Engagements sociaux

L'application de la norme IAS 19 à compter du 1er janvier 2004 a généré une augmentation du résultat 2004 de 5,72 millions et le reclassement de produits d'intérêts versés par la Banque au régime de pension de 1,90 million d'euros.

2) Immobilisations

L'application des normes IAS 16 et 36 à partir du 1er janvier 2004 a conduit à des reprises nettes de dotations aux amortissements de 0,12 million d'euros.

2.3 Transition du bilan au 1er janvier 2005

En milliers d'euros

	31/12/04 IFRS 2004	Reclassements et retraitements	01/01/05 IFRS 2005
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	49		49
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		118 649	118 649
Instruments dérivés de couverture		971 190	971 190
Actifs financiers disponibles à la vente		1 809 028	1 809 028
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	10 836 308	219 685	11 055 993
Autres créances	1 467 395		1 467 395
Portefeuille-titres	3 419 873	(3 419 873)	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 636 459	1 636 459
Immobilisations corporelles et incorporelles	26 583		26 583
Comptes de régularisation et actifs divers	645 582	(603 710)	41 872
Total de l'actif	**16 395 790**	**731 428**	**17 127 218**
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 596 439	2 596 439
Instruments dérivés de couverture		545 453	545 453
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	68 263	2 610	70 873
Dettes représentées par un titre	11 776 777	380 039	12 156 816
Comptes de régularisation et passifs divers	2 835 546	(2 793 014)	42 532
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	57 431		57 431
Provisions pour risques et charges	43 302		43 302
Total dettes	**14 781 319**	**731 527**	**15 512 846**
Capitaux propres			
Capital			
Souscrit	3 293 570		3 293 570
Non appelé	(2 924 922)		(2 924 922)
Appelé	368 648		368 648
Réserve générale	1 124 811	(3)	1 124 808
Résultat de l'exercice	121 012		121 012
Gains ou pertes latents ou différés		(96)	(96)
Total capitaux propres	**1 614 471**	**(99)**	**1 614 372**
Total du passif	**16 395 790**	**731 428**	**17 127 218**

Retraitements et reclassements opérés en application des normes IAS 32 et IAS 39

L'application des normes IAS 32 et 39 a un impact mineur (-99 milliers d'euros) sur les capitaux propres de la Banque, au 1er janvier 2005.

Instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge)

Les instruments financiers (prêts, titres, emprunts) faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge) sont réévalués à leur juste valeur au titre du risque couvert, symétriquement à l'instrument financier dérivé désigné en couverture.

Déqualification de dérivés de couverture et réévaluation des autres instruments financiers

Certaines opérations de couverture notamment certains swaps de taux d'intérêt et de devises ("CIRS"), réalisées par la Banque afin de diminuer le risque de taux, ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Ces opérations ont été enregistrées en actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Conformément aux normes IAS 39 et IFRS 1, les swaps de couverture de titres d'investissement classés dans la catégorie des "titres détenus jusqu'à l'échéance" en normes IFRS ne sont plus éligibles à la qualification d'opérations de couverture. En conséquence, ces titres ont été classés en actifs financiers disponibles à la vente.

Plus ou moins values latentes sur le portefeuille de titres

Les titres de placement ont été classés en "actifs financiers disponibles à la vente".

Pour les titres ne faisant pas l'objet d'une couverture de risque de taux, les plus-values latentes relatives à ces titres, non reconnues dans l'ancien référentiel comptable, sont désormais reconnues et comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique "gains ou pertes latents ou différés". Les moins-values latentes enregistrées précédemment au résultat sont également comptabilisées dans la rubrique "gains ou pertes latents ou différés".

Pour les titres dont le risque de taux est couvert par un instrument financier dérivé, les plus ou moins values latentes compensent, au compte de résultat, les variations de l'instrument de couverture.

Reclassements des frais et des soultes

Les frais et les soultes relatifs aux dettes financières et les instruments dérivés de couverture associés, déjà inscrits au bilan, principalement sous les rubriques "comptes de régularisation et actifs ou passifs divers" ont été reclassés dans la rubrique "dettes financières ou instruments dérivés de couverture".

2.4 Transition des capitaux propres au 1er janvier 2005

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains/Pertes latents ou différés	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2003 (selon l'ancien référentiel)	**363 735**	**878 991**		**1 242 726**
Affectation du résultat de l'exercice 2003		86 000		86 000
Capitaux propres au 1er janvier 2004 (selon l'ancien référentiel)	**363 735**	**964 991**		**1 328 726**
Incidence de l'adoption de la norme IAS 19 (engagements sociaux)		(4 316)		(4 316)
Incidence de l'adoption de la norme IAS 16 (immobilisations)		5 890		5 890
Incidence de l'adoption de la norme IAS 30 et 37 (Fonds pour risques bancaires généraux)		144 000		144 000
Incidence de l'adoption des normes IFRS appliquées au 1er janvier 2004		**145 574**		**145 574**
Capitaux propres au 1er janvier 2004 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2004	**363 735**	**1 110 565**		**1 474 300**
Augmentations au cours de l'exercice	4 913	14 246		19 159
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les États membres	**4 913**	**14 246**		**19 159**
Résultat de l'exercice 2004 publié		115 166		115 166
Incidence sur le résultat 2004 de l'adoption de la norme IAS 19 (engagements sociaux)		5 724		5 724
Incidence sur le résultat 2004 de l'adoption de la norme IAS 16 (immobilisations)		122		122
Résultat de l'exercice 2004 en normes IAS/IFRS appliquées en 2004		**121 012**		**121 012**
Capitaux propres au 31 décembre 2004 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2004	**368 648**	**1 245 823**		**1 614 471**
Incidence de l'adoption de la norme IAS 39 applicable au 1er janvier 2005		(3)	(96)	(99)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2005 avant affectation du résultat 2004	**368 648**	**1 245 820**	**(96)**	**1 614 372**
Affectation du résultat de l'exercice 2004		(10 000)		(10 000)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2005 après affectation du résultat 2004	**368 648**	**1 235 820**	**(96)**	**1 604 372**

Les principaux retraitements opérés en application des normes IFRS sont présentés dans les notes précédentes.

3 - NOTES ANNEXES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS 2005

3.1 Notes relatives au bilan

Note A - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

A compter du 1er janvier 2005, cette rubrique enregistre la valeur (incluant les intérêts) des instruments financiers dérivés de couverture de la Banque mais dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39. Ces opérations se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché de ces instruments financiers dérivés.

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005		
	Notionnels	**Valeur de marché positive**	**Valeur de marché négative**
Instruments dérivés de taux d'intérêt	150 056	157	(866)
Instruments dérivés de cours de change	432 809	2 007	(4 891)
Réévaluation des positions de change		382 614	(1 272 532)
Total	**582 865**	**384 778**	**(1 278 289)**

Note B - Instruments financiers dérivés de couverture

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché (incluant les intérêts) des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture de juste valeur et dont la relation de couverture est conforme à la norme IAS 39. Ces opérations se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005		
	Notionnels	**Valeur de marché positive**	**Valeur de marché négative**
Instruments dérivés de taux d'intérêt	4 872 838	289 216	(303 287)
Instruments dérivés de cours de change	12 488 857	579 371	(327 710)
Total	**17 361 695**	**868 587**	**(630 997)**

Note C - Portefeuille-titres

Dans l'ancien référentiel les titres étaient classés en fonction de leur destination (placement ou investissement). A compter du 1er janvier 2005, la Banque désigne les titres du portefeuille de placement comme des actifs financiers disponibles à la vente et les titres du portefeuille d'investissement comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. En application de la norme IAS 39, dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable (incluant les intérêts) des actifs financiers disponibles à la vente est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert.

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005		31/12/2004 en IFRS 2004	
	Valeur au bilan(*)	***dont gains et pertes latents***	**Valeur au bilan(*)**	***Prix de marché***
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	100 429		100 539	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 052 559	14	1 656 585	
Actions et autres titres à revenu variable	735	211	1 380	
Sous-total	**1 153 723**	**225**	**1 758 504**	**1 757 425**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	14 456			
Provisions pour dépréciation			(1 170)	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**1 168 179**	**225**	**1 757 334**	**1 757 425**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	772 570		703 078	
Obligations et autres titres à revenu fixe	977 832		959 461	
Sous-total	**1 750 402**		**1 662 539**	**1 769 397**
Provisions pour dépréciation				
Total des actifs détenus jusqu'à l'échéance	**1 750 402**		**1 662 539**	**1 769 397**
Total des portefeuilles titres	**2 918 581**	**225**	**3 419 873**	**3 526 822**

(*) Y compris les créances rattachées

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont constitués d'obligations émises par des pays ou des institutions assimilées dont la notation à la date d'acquisition est au moins égal à AA. Aucun titre de ces actifs financiers n'a été cédé ou transféré dans une autre catégorie d'actifs au cours des deux derniers exercices.

D'autre part, aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2005.

Au 31 décembre 2005, les titres non cotés des actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 16,57 millions d'euros.

Le montant des gains nets transférés, après cessions ou échéances, au compte de résultat 2005 pour les actifs financiers disponibles à la vente, s'élève à 94 milliers d'euros.

Les opérations sur titres effectuées au cours de l'exercice 2005 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros

	31/12/2005 IFRS 2005
Actifs financiers disponibles à la vente	
Au 1er janvier	1 737 056
Acquisitions	452 616
Ventes ou échéances	(1 071 886)
Fluctuations de change	18 144
Sous-total	**1 135 930**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	14 456
Créances rattachées	17 793
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**1 168 179**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	
Au 1er janvier	1 609 642
Acquisitions	152 058
Echéances	(66 304)
Fluctuations de change	1 086
Sous-total	**1 696 482**
Créances rattachées	53 920
Total des actifs détenus jusqu'à l'échéance	**1 750 402**
Total des portefeuilles titres	**2 918 581**

Note D - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts et les dépôts aux établissements de crédit et à la clientèle. A compter du 1er janvier 2005 et en application de la norme IAS 39, dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2005 IFRS 2005	31/12/2004 IFRS 2004
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	7 597 038	7 104 849
Créances rattachées	39 764	40 755
Sous-total	**7 636 802**	**7 145 604**
Prêts à la clientèle		
Encours	3 885 718	3 659 973
Créances rattachées	31 692	30 731
Echéances impayées		
Provisions pour dépréciation		
Sous-total	**3 917 410**	**3 690 704**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers dérivés	159 516	
Total des prêts	**11 713 728**	**10 836 308**
Autres créances		
Dépôts à vue	8 147	9 010
Dépôts à terme	1 723 098	1 455 724
Sous-total	**1 731 245**	**1 464 734**
Créances rattachées	3 445	2 661
Total des autres créances	**1 734 690**	**1 467 395**

L'encours des prêts bonifiés par l'intermédiaire du Compte Fiduciaire Sélectif s'élève, au 31 décembre 2005, à 490 875 milliers d'euros (2004 : 422 157 milliers d'euros).

Les prêts sont garantis à hauteur de 1 784 518 milliers d'euros (2004 : 1 212 298 milliers d'euros). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Les opérations sur prêts effectuées au cours de l'exercice 2005 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros

	31/12/2005 IFRS 2005	31/12/2004 IFRS 2004
Au 1er janvier	10 764 822	9 902 568
Décaissements	1 558 535	1 529 938
Remboursements	(969 749)	(649 017)
Fluctuations de change	129 147	(50 923)
Reprise provisions		32 256
Au 31 décembre	**11 482 755**	**10 764 822**
Créances rattachées	71 457	71 486
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers dérivés	159 516	
Total	**11 713 728**	**10 836 308**

Répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, au 31 décembre 2005 :

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	IFRS 2005	%	IFRS 2004	%	IFRS 2005	IFRS 2004
Espagne	2 167 511	18,88	2 002 235	18,60	182 607	166 582
Italie [1]	1 337 017	11,64	1 241 409	11,53	160 000	181 200
Allemagne [2]	1 272 979	11,09	1 460 503	13,57	213 750	104 417
France	1 097 332	9,55	1 142 601	10,61		
Turquie	791 361	6,89	635 905	5,91	138 926	280 327
Pologne	613 651	5,34	481 277	4,47	116 387	143 129
Grèce	577 821	5,03	667 424	6,20	57 947	84 208
Finlande	550 004	4,79	438 942	4,08	97 500	15 000
Portugal	540 571	4,71	521 281	4,84	17 334	39 834
Hongrie	523 802	4,56	390 625	3,63	313 183	277 688
Chypre	447 728	3,90	464 031	4,31	292 714	306 223
Roumanie	234 806	2,04	186 205	1,73	113 000	86 353
Belgique	227 972	1,99	270 614	2,51		
Danemark	190 000	1,65	100 000	0,93		
Suède	163 058	1,42	110 251	1,02		55 398
Croatie	155 864	1,36	116 574	1,08	97 048	111 941
Norvège	128 788	1,12	128 788	1,20	125 235	121 411
Malte	120 170	1,05	120 819	1,12	79 503	78 588
Bulgarie	55 076	0,48	48 929	0,45	16 175	16 308
Slovénie	54 496	0,47	31 773	0,30		20 000
Irlande [3]	50 000	0,44	50 000	0,46	50 000	50 000
République slovaque	39 118	0,34	32 409	0,30	7 107	14 257
Islande	33 942	0,30	30 528	0,28	27 956	30 259
Serbie et Monténégro	21 084	0,18	24 598	0,23		
Lituanie	19 146	0,17	15 313	0,14	7 853	9 586
Lettonie	17 150	0,15	15 561	0,14	100 000	500
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	16 785	0,15	16 913	0,16	13 200	3 200
République tchèque	11 386	0,10			28 000	
Albanie	9 602	0,08	2 953	0,03	19 408	1 203
Estonie	8 145	0,07	8 343	0,08	2 046	2 046
Bosnie-Herzégovine	4 182	0,04	5 694	0,05	8 000	
Saint-Marin	2 208	0,02	2 324	0,02		
Moldova					6 000	
Total	**11 482 755**	**100,00**	**10 764 822**	**100,00**	**2 290 879**	**2 199 658**

(1) dont 169 000 milliers d'euros d'encours en faveur des pays d'Europe centrale et orientale au 31 décembre 2005 (31 décembre 2004 : 70 000 milliers d'euros)

(2) dont 209 133 milliers d'euros d'encours en faveur des pays d'Europe centrale et orientale au 31 décembre 2005 (31 décembre 2004 : 178 139 milliers d'euros)

(3) dont 25 000 milliers d'euros d'encours en faveur des pays d'Europe centrale et orientale au 31 décembre 2005 (31 décembre 2004 : 25 000 milliers d'euros)

L'encours des prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif inclus dans le tableau ci-dessus sont présentés dans la Note H.

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours IFRS 2005	%	Encours IFRS 2004	%	Engagements de financement IFRS 2005	Engagements de financement IFRS 2004
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	296 457		143 974		183 677	44 997
Logement social	2 327 937		2 189 648		90 514	83 515
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionelle	1 703 639		1 601 336		256 540	353 846
Modernisation urbaine et rurale	1 152 230		999 882		292 590	291 838
Sous-total	**5 480 263**	**48**	**4 934 840**	**46**	**823 321**	**774 196**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	1 626 007		1 611 970		276 443	320 378
Protection de l'environnement	1 406 077		1 345 697		391 701	239 285
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	176 177		132 102		92 333	117 460
Création d'infrastructures	90 374		116 747			
Sous-total	**3 298 635**	**29**	**3 206 516**	**30**	**760 477**	**677 123**
Développement du capital humain						
Éducation	1 362 927		1 363 275		457 984	484 066
Santé	1 340 930		1 260 191		249 097	264 273
Sous-total	**2 703 857**	**23**	**2 623 466**	**24**	**707 081**	**748 339**
Total	**11 482 755**	**100**	**10 764 822**	**100**	**2 290 879**	**2 199 658**

Engagements de financement

Les engagements de financement englobent les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, ou les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	2003 et avant	2004	2005	Total
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	692 636	540 548	836 671	**2 069 855**
Avec au moins un décaissement de prêt	206 829	14 195		**221 024**
Total	**899 465**	**554 743**	**836 671**	**2 290 879**

Note E - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Aménagements et mobiliers	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute						
Au 1er janvier 2005	11 321	9 057	10 449	4 522	3 308	**38 657**
Acquisitions	1 725	1 380	737	753	369	**4 964**
Cessions				(43)		**(43)**
Autres mouvements			(104)	(317)	(180)	**(601)**
Au 31 décembre 2005	**13 046**	**10 437**	**11 082**	**4 915**	**3 497**	**42 977**
Amortissements						
Au 1er janvier 2005			(6 178)	(3 149)	(2 747)	**(12 074)**
Dotations de l'exercice			(809)	(648)	(238)	**(1 695)**
Cessions				43		**43**
Au 31 décembre 2005			**(6 987)**	**(3 754)**	**(2 985)**	**(13 726)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2005	**13 046**	**10 437**	**4 095**	**1 161**	**512**	**29 251**
Au 31 décembre 2004	11 321	10 099	3 230	1 372	561	26 583

Note F - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2005 IFRS 2005	31/12/2004 IFRS 2004
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir (*)	10 715	16 073
Autres comptes de régularisation	10 341	20 806
Débiteurs divers	2 950	3 759
Charges constatées d'avance	1 072	59 788
Produits à recevoir	86	469 017
Charges à répartir		76 139
Total des comptes de régularisation et actifs divers	**25 164**	**645 582**
Dépôts de garantie reçus	140 462	23 804
Autres comptes de régularisation	14 594	18 729
Compte d'ajustement sur devises		2 478 344
Charges à payer		181 296
Produits constatés d'avance		133 373
Total des comptes de régularisation et passifs divers	**155 056**	**2 835 546**

(*) Voir détail note J

Le solde du compte d'ajustement sur devises au 31 décembre 2004 (IFRS 2004) représente des pertes latentes de change sur les flux à terme des swaps de devises.

Note G - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005	31/12/2004 en IFRS 2004
Dettes envers les établissements de crédit		
Emprunts		1 101
Dettes rattachées		1
Total des dettes envers les établissements de crédit		**1 102**
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	40 760	30 829
dont Communauté européenne	*39 371*	*29 626*
Emprunts	35 997	35 804
Dettes rattachées	531	528
Ajustements de la valeur des emprunts couverts par des instruments financiers dérivés	1 796	
Total des dettes envers la clientèle	**79 084**	**67 161**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	12 699 967	11 209 681
Euro Commercial paper	335 955	
Emprunts perpétuels	130 889	131 924
Dettes rattachées	468 156	435 172
Ajustements de la valeur des titres couverts par des instruments financiers dérivés	89 870	
Total des dettes représentées par un titre	**13 724 837**	**11 776 777**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

La Banque a procédé à l'ouverture de comptes rémunérés alimentés par des contributions de la Communauté Européenne :

- Cinq comptes destinés à recevoir les contributions de la Communauté européenne ("Accord de Contribution pour les Facilités de Financement destinées aux PME Phase 2 Fonds spécial") pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME des pays en transition.

 - En 2001, création de "*EC-Contribution Fund Phare Account*"
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie "*EC-Contribution Fund MEDA Account*"
 - En 2004, augmentation "*SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account*"
 - En 2004, contribution destinée à Chypre "*SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account*"
 - En 2005, augmentation "*SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account*"

Le solde de ces comptes s'élève à 24 361 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales au bénéfice de municipalités de six pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la République slovaque) dans le cadre du Programme de l'UE dit "Facilité de Financement de l'UE aux Municipalités".

 - En 2004, création de "*EU Municipal Finance Facility Special Account*"
 - En 2005, augmentation extension géographique au programme "*EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account*"

Le solde de ces comptes s'élève à 13 012 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises et notamment des micro-entreprises dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit "*Preparatory Action Programme*"

 - En 2005, création "*Preparatory Action Special Account 04*"

Le solde de ce compte s'élève à 1 998 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

Les contributions des États membres sont retranscrites dans les fonds suivants :

- en 2001, un compte destiné à recevoir les contributions du Gouvernement Finlandais, afin de financer l'assistance technique de projets en Estonie, Lettonie et Lituanie
- en 2004, le Gouvernement Suisse a effectué un versement destiné à la création d'un fonds pour l'éducation des Roms

Ces deux fonds ont été clôturés en 2005, les disponibilités correspondantes ayant été versées au bénéfice du Fonds d'Éducation pour les Roms.

- en 2004, un compte destiné à recevoir les contributions du Gouvernement Norvégien afin de financer l'assistance technique de projets en soutien aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux.

Dettes représentées par un titre

Les opérations sur dettes effectuées au cours des exercices 2005 et 2004 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005	31/12/2004 en IFRS 2004
Au 1er janvier	11 341 605	10 456 627
Nouvelles émissions	3 049 732	1 831 762
Échéances	(2 479 554)	(441 267)
Rachats	(13 316)	(16 484)
Variation de change	1 268 344	(489 033)
Au 31 décembre	**13 166 811**	**11 341 605**
Dettes rattachées	468 156	435 172
Ajustements de la valeur des emprunts couverts par des instruments financiers dérivés	89 870	
Total	**13 724 837**	**11 776 777**

Après ventilation des swaps de devises, l'encours des titres obligataires se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par devise	Encours	Swap de devise	Valeur nette 2005	Valeur nette 2004
Euro	1 393 074	11 547 478	12 940 552	13 031 183
Dollar des États-Unis	9 837 316	(8 861 119)	976 197	707 285
Franc suisse	259 498	(128 609)	130 889	131 924
Yen japonais	256 123	(210 767)	45 356	45 113
Dollar de Taiwan	258 372	(258 372)		
Dollar australien	682 848	(682 848)		
Livre sterling	218 882	(218 882)		
Dollar canadien	109 290	(109 290)		
Rand sud-africain	120 009	(120 009)		
Livre turque	31 399	(31 399)		
Total	**13 166 811**	**926 183**	**14 092 994**	**13 915 505**

Note H - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

1 - Principe général de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte repose sur les bonifications d'intérêt et sur l'octroi de dons. Dans le cadre du financement, par la Banque, de projets à caractère hautement social, il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux proposé à l'emprunteur. Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

2 - Ressources

Le CFS est alimenté, sans caractère automatique, par des subventions reçues des États membres de la Banque au travers de dividendes à caractère social à l'occasion de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

Des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe peuvent également être portées au crédit du CFS.

Les ressources du CFS sont rémunérées par la Banque, conformément à la Résolution 1437 (1999) révisée en 2001.

3 - Traitement comptable dans le cadre du référentiel IAS/IFRS

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.

- Un sous-compte des projets bonifiés enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

En milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde du sous-compte au 1er janvier 2004		**40 612**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2003		895
Revente de titres garantissant un prêt bonifié		3 225
Intérêts créditeurs versés au CFS		1 088
Bonifications de prêts décaissés	2 920	
Dons accordés	816	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2004 (a)		**42 084**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2004		10 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		1 317
Bonifications de prêts décaissés	4 356	
Dons accordés	1 279	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2005 (b)		**47 766**
2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde du sous-compte au 31 décembre 2004 (c)		**15 347**
Solde du sous-compte au 31 décembre 2005 (d)		**16 974**
Solde du CFS au 31 décembre 2004 (a) + (c)		**57 431**
Solde du CFS au 31 décembre 2005 (b) + (d)		**64 740**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons pour un montant total de 10,4 millions d'euros.

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros

Versements	2005	2004
Fonds d'Éducation Rom : contribution de la CEB à la mise en place du Fonds	500	
Serbie et Monténégro (UNHCR) : aide aux réfugiés ayant opté pour l'intégration locale en Serbie	420	572
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : mise à disposition de logements permanents aux personnes déplacées	420	244
Estonie : création d'un centre de traitement et de réadaptation à Sillamäe	150	
Moldova (UNICEF) : création d'un centre de placement temporaire pour mère et enfant à Balti	78	
Programme conjoint CEB/Conseil de l'Europe - remboursement du solde non utilisé	(289)	
Total	**1 279**	**816**

Encours des prêts et engagements de financement par pays avec bonification d'intérêts du CFS

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2005	2004	2005	2004
Croatie	142 813	109 688	49 137	81 485
Hongrie	136 300	124 800	197 968	218 006
Pologne	93 160	96 977		
Roumanie	53 800	39 000	77 400	31 000
République slovaque	30 000	26 714		3 286
Bulgarie	9 269	6 294	13 675	16 308
Albanie	8 142	2 423	18 952	74
Lituanie	6 658	5 394	5 068	6 517
Slovénie	6 168	6 734		
Bosnie-Herzégovine	4 182	3 622	8 000	
Allemagne	383	511		1 917
Moldova			6 000	
Total	**490 875**	**422 157**	**376 200**	**358 593**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (Note D).

Note I - Provision pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des engagements sociaux, les provisions pour risques et charges suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2005 IFRS 2005	31/12/2004 IFRS 2004
Provisions pour engagements de pension	38 424	34 470
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	10 185	8 832
Total	**48 609**	**43 302**

La Banque administre un régime de pension. Elle assure également, au bénéfice des agents retraités, certaines prestations connexes (assurance maladie notamment). Le coût des prestations au titre des différents avantages sociaux des agents est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a eu lieu au 30 juin 2005 et a été projetée au 31 décembre 2005.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2005 IFRS 2005	31/12/2004 IFRS 2004
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(46 201)	(34 321)
Excédent / (déficit) actuariel	(46 201)	(34 321)
Stock de Gains / (Pertes) actuarielles non reconnus	7 777	(149)
Provision au 31 décembre	**(38 424)**	**(34 470)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(34 470)**	**(30 462)**
Charge comptable de l'année (1)	(4 976)	(4 657)
Prestations versées	1 022	649
Provision au 31 décembre	**(38 424)**	**(34 470)**

(1) La charge comptable se décompose en 3 195 milliers d'euros de coût des services rendus et de 1 781 milliers d'euros de coût financier (respectivement 3 075 milliers d'euros et 1 582 milliers d'euros pour 2004).

Informations diverses	2005	2004
Taux d'intérêt	4,50%	5,25%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation de pension	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	5,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	15	16

Engagements connexes au régime de pension

La situation financière des engagements connexes au régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005	31/12/2004 en IFRS 2004
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(9 337)	(8 846)
Excédent / (déficit) actuariel	(9 337)	(8 846)
Stock de (Gains) / Pertes actuariels non reconnus	(848)	14
(Provision) / Créance au 31 décembre	**(10 185)**	**(8 832)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
(Provision) / Créance au 1er janvier	**(8 832)**	**(7 576)**
Charge comptable de l'année (1)	(1 451)	(1 335)
Prestations versées	98	79
(Provision) / Créance au 31 décembre	**(10 185)**	**(8 832)**

(1) La charge comptable se décompose en 989 milliers d'euros de coût des services rendus et de 462 milliers d'euros de coût financier (respectivement 940 milliers d'euros et 395 milliers d'euros pour 2004).

Les hypothèses économiques relatives aux engagements connexes sont identiques à celles présentes dans le cadre du régime de pension. De plus, le taux d'augmentation des cotisations est de 7,50% jusqu'en 2010 et de 6,00% au-delà.

Note J - Capital souscrit

Le capital est composé de titres d'une valeur nominale de 1 000 euros. Chaque titre représente un droit de vote. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ou d'autres États, sur autorisation du Conseil de direction, peuvent souscrire au capital. Cette souscription est acquise par l'acceptation du Statut de la Banque. Le montant du résultat 2005 par titre du capital s'élève à 8 853,93 euros.

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Finlande	41 889	37 264	4 625
Norvège	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
République tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie et Monténégro	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Moldova	3 294	2 930	364
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Saint-Siège	82	58	24
TOTAL 2005	**3 293 570**	**2 924 922**	**368 648**
TOTAL 2004	**3 293 570**	**2 924 922**	**368 648**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

Membres	Capital	Réserves	Total
Irlande	1 601	4 949	6 550
Serbie et Monténégro	856	2 174	3 030
Bosnie-Herzégovine	321	815	1 136
TOTAL	**2 778**	**7 938**	**10 716**

3.2 Notes relatives au compte de résultat

Note K - Marge d'intérêts

Dans le cadre du référentiel IFRS 2005, la Banque présente sous cette rubrique la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais). Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005	31/12/2004 en IFRS 2004
Actifs financiers disponibles à la vente [1]		
Opérations sur titres	40 370	50 322
Dérivés de couverture	(10 051)	(13 689)
Sous-total	**30 319**	**36 633**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	356 022	343 025
Autres créances [1]	38 828	26 201
Dérivés de couverture	(95 064)	(101 486)
Sous-total	**299 786**	**267 740**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	84 038	85 187
Dérivés de couverture		(2 175)
Sous-total	**84 038**	**83 012**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(1 224)	(1 197)
Comptes rémunérés	(3 856)	(2 042)
Dérivés de couverture	(444)	443
Sous-total [2]	**(5 524)**	**(2 796)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(581 951)	(570 013)
Dérivés de couverture	289 693	293 930
Sous-total [2]	**(292 258)**	**(276 083)**
Dérivés de macro-couverture [2]		8 433
Marge d'intérêts	**116 361**	**116 939**

(1) En 2004, ces rubriques étaient présentées sous l'intitulé "Emplois de trésorerie".

(2) En 2004, ces rubriques étaient présentées sous l'intitulé "Intérêts et charges assimilés".

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2005	2004
Espagne	48 689	45 869
Allemagne	48 242	49 452
Turquie	43 494	44 243
Italie	32 364	30 985
Grèce	31 256	36 419
France	29 809	34 313
Pologne	26 037	24 240
Chypre	14 904	14 732
Finlande	13 888	12 439
Hongrie	12 648	8 447
Portugal	11 608	6 964
Belgique	7 337	6 941
Roumanie	6 731	3 383
Croatie	6 277	5 176
Malte	5 747	5 928
Norvège	2 695	2 644
Suède	2 686	2 249
Danemark	2 044	1 256
Slovénie	1 774	1 232
Bulgarie	1 486	958
Irlande	1 077	212
République slovaque	988	892
Serbie et Monténégro	834	1 037
Lituanie	773	716
Islande	706	717
Lettonie	506	292
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	477	407
Estonie	399	406
Bosnie-Herzégovine	303	290
Saint-Marin	114	117
République tchèque	83	
Albanie	46	69
Total	**356 022**	**343 025**

Note L - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique recouvre, à compter du 1er janvier 2005, les éléments de résultat liés aux instruments financiers dérivés de couverture de la Banque mais dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 ainsi que les résultats de change latents et réalisés. Les produits et charges d'intérêts de ces dérivés sont présentés dans la "marge d'intérêts" (Note K).

En milliers d'euros

	31/12/05
Instruments financiers dérivés	1 364
Réévaluation des positions de change	212
Total	**1 576**

Note M - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2005	2004
Charges de Personnel		
Salaires et traitements	13 349	12 981
Charges sociales et de pension [1]	6 617	6 110
Autres charges générales d'exploitation	7 908	7 363
Total	**27 874**	**26 454**

(1) L'incidence de l'application de la norme IAS 19 sur les charges sociales et de pension s'élève à 4,0 millions d'euros en 2005 (2004 : 3,8 millions d'euros).

Au 31 décembre 2005, l'effectif de la Banque comptait 139 agents : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 135 agents du cadre.

Au 31 décembre 2004, l'effectif de la Banque comptait 133 agents : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 129 agents du cadre.

Note N - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit lié à l'activité de prêt de la Banque :

En milliers d'euros

	2005	2004
Reprises de provisions pour risques sur prêts		32 256
Total des variations de provisions		**32 256**

3.3 Notes complémentaires

Note O - Position de change

Les risques de change nets proviennent des marges sur opérations bancaires et des charges générales d'exploitation. Des opérations sont effectuées sur le marché des changes afin de réduire ces risques.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2005**	**Position nette 2004**
Euro	14 221 430	4 421 337	(10 692 331)	(892 238)	(2 477 754)
Franc suisse	193 744	268 788	74 117	(927)	(1 452)
Livre sterling	5 409	224 272	218 882	19	52
Autres	406 569	1 305 582	899 186	173	153
Dollar des États-Unis	1 922 371	10 391 673	8 470 316	1 014	267
Yen japonais	159 891	297 762	139 025	1 154	977
Total	**16 909 414**	**16 909 414**	**(890 805)**	**(890 805)**	**(2 477 757)**

Note P - Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs, des passifs, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture du bilan et la date contractuelle d'échéance des opérations.

Les actifs, passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la colonne "Non défini".

La valorisation des instruments dérivés et des opérations sous-jacentes est classée dans la colonne "Non défini". En effet, et à l'exception de l'inefficacité de couverture éventuelle, la symétrie de ces valorisations n'a pas d'impact dans la position de liquidité.

En milliers d'euros

	Non défini	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	**Total**
ACTIF							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	65						65
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	384 778						384 778
Instruments financiers dérivés de couverture	868 587						868 587
Actifs financiers disponibles à la vente	15 404	3 024	3 128	169 232	805 874	171 517	1 168 179
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	159 516	1 139 738	772 475	775 117	6 158 971	4 442 601	13 448 418
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 158	18 618	20 927	572 496	1 124 203	1 750 402
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 251						29 251
Comptes de régularisation et autres actifs	25 164						25 164
Total de l'actif	**1 482 765**	**1 156 920**	**794 221**	**965 276**	**7 537 341**	**5 738 321**	**17 674 844**
PASSIF							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 278 289						1 278 289
Instruments financiers dérivés de couverture	630 997						630 997
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 796	40 760			36 528		79 084
Dettes représentées par un titre	89 869	294 757	273 292	593 915	7 181 415	5 291 589	13 724 837
Comptes de régularisation et passifs divers	155 056						155 056
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	64 740						64 740
Provisions pour risques et charges	48 609						48 609
Capitaux propres	1 693 232						1 693 232
Total du passif	**3 962 588**	**335 517**	**273 292**	**593 915**	**7 217 943**	**5 291 589**	**17 674 844**
Position de liquidité 2005	**(2 479 823)**	**821 403**	**520 929**	**371 361**	**319 398**	**446 732**	
Position de liquidité 2004	(3 877 838)	392 126	539 923	(376 953)	1 674 704	(829 719)	

Note Q - Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'informations mentionnés sont des estimations qui reposent sur des modèles de valorisation propre à la Banque.

Elles représentent une valeur instantanée au 31 décembre 2005.

En milliers d'euros

	31/12/2005 en IFRS 2005	
	Valeur au bilan	***Prix de marché***
Actifs financiers		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 713 728	11 787 470
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 750 402	1 928 804
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	79 084	78 820
Dettes représentées par un titre	13 724 837	13 395 784

Note R - Notionnels des instruments financiers dérivés

En milliers d'euros

	31/12/2005 IFRS 2005	**31/12/2004 IFRS 2004**
Type d'instruments :		
Swaps de devises	12 823 034	12 329 145
Swaps de taux d'intérêt	5 022 894	6 102 806
Swaps de change	98 632	102 442
Total	**17 944 560**	**18 534 393**
Instruments de couverture admis par l'IAS 39 (1)	17 361 695	
Instruments de couverture non admis par l'IAS 39 (2)	582 865	
Total	**17 944 560**	

(1) Voir détail Note A
(2) Voir détail Note B

Note S - Politique de gestion des risques et activité de couverture

1 - DISPOSITIF CENTRAL D'ORGANISATION

1.1 Des départements dédiés

Le **Département de la Gestion des Risques** : il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la Banque, résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le **Département ALM** : il assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de stress tests, divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque et présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

Le **Département de l'Organisation** : il est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de causer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le département est actuellement engagé dans la mise en œuvre d'une politique des risques opérationnels et, dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du Personnel à la sécurité, différentes actions de formation sont dispensées au cours de l'année.

1.2 Des instances décisionnaires

Le **Comité des Risques** : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de la Banque. Chaque semaine, les décisions concernant les limites des contreparties et pays y sont prises à partir des analyses et recommandations présentées par le Département de la Gestion des Risques.

Le **Comité ALM** : il décide de la stratégie de gestion actif-passif. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport ALM et sur la base des politiques financières validées par le Conseil d'administration.

Le **Comité de Financement** : il décide de la stratégie d'emprunt (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque et dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration.

Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels** : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention des risques opérationnels.

2 - GESTION DES RISQUES ET ACTIVITÉ DE COUVERTURE

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la Banque est exposée à 3 différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie. Le risque de crédit sur le portefeuille de prêts est mesuré à partir d'un système de notation. En application des Recommandations du Comité de Bâle, lorsqu'une contrepartie bénéficie de notations différentes, la seconde meilleure notation est retenue. En cas de garantie avec transfert de risque sur le garant, la Banque retient la notation de ce dernier. En l'absence de notation externe, une notation interne est appliquée.

Portefeuille de prêts

En 2005, l'encours notionnel de prêts a augmenté de 6,7% par rapport à 2004 et a atteint € 11,5 milliards. Les encours notés "*investment grade*" représentent 92,5% du portefeuille total, contre 91,6% à fin 2004. Le poids relatif des encours classés "*below investment grade*" est passé de 8,4% en 2004 à 7,5%. Cette amélioration résulte d'un relèvement de la notation de certains pays d'Europe centrale et orientale.

En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie, en 2005, 46,1% des prêts ont été alloués à des institutions financières et 53,9% à des États ou à des administrations publiques.

Rehaussements de crédit

A fin décembre 2005, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 1,8 milliard (contre € 1,6 milliard fin 2004), dont € 0,3 milliard de collatéraux et € 1,5 milliard de garanties.

L'impact global de ces rehaussements de crédit sur le profil des risques est illustré dans le tableau ci-dessous.

Concrètement, les techniques de réduction des risques de crédit ont permis de transférer € 639,8 millions de la catégorie A/BBB vers la catégorie AAA/AA.

	Avant garantie	Après garantie	Variation
AAA/AA	46,1%	51,7%	12,1%
A/BBB	46,0%	40,8%	-11,3%
"*Below investment grade*"	7,9%	7,5%	-4,6%
Total	**100,0%**	**100,0%**	

Portefeuilles obligataires

La Banque gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente.

Le **portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** est composé d'obligations à taux fixe "*plain vanilla*", libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans. Les titres éligibles à ce portefeuille requièrent une notation minimale de AA ou Aa2. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant des fonds propres disponibles (capital libéré et réserves), augmentés des provisions pour les avantages au Personnel.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2005, l'encours total de ce portefeuille s'élève à € 1,7 milliard.

En pratique, la Banque met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance et à celui des bénéfices de l'année en cours.

Les titres du **portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente** ont une maturité inférieure ou égale à 7 ans. Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture *("asset swaps")*. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les *ECP (Euro Commercial Paper)*. Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Leur encours est plafonné à € 1 milliard. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale pré-requise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2005, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élève à € 1 milliard. Les variations ultérieures sont portées aux capitaux propres, à l'exception des titres couverts par un dérivé, portés quant à eux en compte de résultat. Les titres sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché.

La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles hors intérêts courus au 31 décembre 2005 est donnée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros

	AAA	AA	A	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	515	587	42	1 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 435	211	8	1 654
Total	1 950	798	50	2 798

Produits dérivés

Les risques de marché découlant des opérations des prêts, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par les organes de direction. La Banque, en tant qu'utilisateur final ("*end-user*"), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas au préalable une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral *CSA (Credit Support Annex)* avec la Banque. L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge si nécessaire. La Banque a poursuivi et systématisé sa politique active de gestion des contrats de collatéraux afin de réduire encore davantage le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés. A ce jour, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée. De plus, 82% de la valeur notionnelle de l'encours des prêts et 100% de la valeur en risque portent sur des contreparties bénéficiant de notations égales ou supérieures à AA.

Au 31 décembre 2005, la distribution des produits dérivés par type de couverture est la suivante : prêts 78%, dettes 20%, titres 2%.

Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des fonds propres. La Banque retient ici comme définition des fonds propres le capital appelé, les réserves et les bénéfices majorés du capital non appelé des seuls pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux directives de l'Union européenne, la Banque s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des fonds propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes fonds propres.

Fin 2005, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des fonds propres de la Banque et seules cinq contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces quatre contreparties atteint € 3 milliards, soit 73,9% des fonds propres de la Banque, pour une limite de 800%.

2.2 Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de "*trading*", il n'y a pas de risque

de crédit nécessitant l'adossement d'une partie des fonds propres, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle. En conclusion, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé aux fonds propres disponibles de la Banque.

En matière de risque de change, la stratégie de la Banque est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2005, la position ouverte nette est proche de zéro.

Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un reporting hebdomadaire soumis au Comité de Direction Financière. Elle est complétée par des stress tests présentés au Comité ALM intégrant des hypothèses de défaillance des emprunteurs.

2.3 Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (*BIA - Basic Indicator Approach)* est retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les fonds propres de la Banque, soit € 17 millions au 31 décembre 2005.

3 - DISPOSITIF PRUDENTIEL

Ce nouveau dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration de la Banque en juin 2004, a pris effet le 1er janvier 2005.

Le ratio d'emploi des fonds propres

Il permet de limiter le risque de défaut au capital utilisable :

$$\textbf{Ratio d'emploi des fonds propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré = ∑ [(capital + intérêts) x probabilité défaut]*
- *Capital utilisable = Total du capital versé et des réserves*

La limite maximale du ratio d'emploi des fonds propres est fixée à 100%. Fin 2005, le ratio ressort à 17%, contre 29% à fin 2004.

Le "*risk asset coverage ratio*"

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de notation, il limite l'encours de la fraction du portefeuille de prêts notée "*below investment grade*" aux fonds propres disponibles augmentés du capital AAA/AA non appelé.

La limite est fixée à 66% soit à ce jour un encours maximum de € 2,6 milliards. Fin décembre 2005, le ratio ressort à 21,8%, contre 24,4% fin 2004.

$$\textbf{"}\textit{\textbf{Risk asset coverage ratio}}\textbf{"} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts noté "}\textit{\textbf{below investment grade}}\textbf{"}}{\textbf{Capital utilisable + Capital AAA/AA non appelé}}$$

Le ratio de liquidité renforcé

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à horizon de 3 ans, y compris le besoin supplémentaire de liquidité égal au risque de défaillance des contreparties notées "*below investment grade*" sur ce même horizon. Fin 2005, le ratio de liquidité renforcé ressort à 76%, contre 91,7% fin 2004.

Autres ratios de contrôle

Le **ratio d'endettement** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves). Au 31 décembre 2005, le ratio s'élève à 3,11 pour une limite maximale de 4.

Le **ratio de portefeuille** : rapport des encours cumulés des portefeuilles et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, repos) et le montant des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2005, le ratio s'élève à 0,99 pour une limite maximale de 1,5.

Note T - Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes, le 23 février 2006, par le Gouverneur et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2005

Aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
55, Avenue Kléber
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers, établis en euros, comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et les notes aux états financiers.

Les états financiers relèvent de la responsabilité du Gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Les états financiers ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la Banque qu'à compter du 1er janvier 2005.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par le Gouverneur ainsi que leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2005, ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Paris, le 23 février 2006

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Paul

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT AINSI QUE SUR LES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR 2005

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et à l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni quatre fois à Paris en 2005, ainsi que du 20 au 24 février 2006, pour examiner le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sur la base de la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par sa décision prise à sa réunion du 10 décembre 2004, à la suite de la recommandation du Conseil d'administration, et sur la base des conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur Externe, PricewaterhouseCoopers (Paris) a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2005 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et le Personnel de la Banque concerné ;
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2005, comprenant le bilan au 31 décembre 2005, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 23 février 2006 ;
- en consultant le Département d'audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur Externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2005 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur Externe le 23 février 2006 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les Directeurs et le Personnel concerné.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2005, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) énoncés dans le Règlement (CE) N° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Paris, le 24 février 2006

Paul BRÜGGER
Nadejda SANDOLOVA
René H. MELLIGER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 241E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CEB

Résolution 1494 (2006) **CA/PV 241 (2006)**

Paris, le 15 mars 2006

Le Conseil d'administration,

Vu l'article IX, section 2 du Statut de la Banque,
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2005,
Ayant pris acte du rapport de l'Audit Externe au 23 février 2006,
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 24 février 2006,
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 27 février 2006,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2005,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2005,
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2005 (+ € 88 539 366) comme suit :
 - € 80 539 366 à la Réserve générale
 - € 8 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 182E RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA CEB

Résolution 363 (2006) **CD/PV 182 (2006)**

Paris, le 24 mars 2006

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2005
Vu la certification de l'Auditeur Externe du 23 février 2006
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2005
- le rapport du Comité de Surveillance du 24 février 2006

Vu la Résolution 1494 (2006) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de Surveillance
Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2005
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2005 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1494 (2006) du Conseil d'administration du 15 mars 2006 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2005 de € 88 539 366 comme suit :
 - € 80 539 366 à la Réserve générale
 - € 8 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005
APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Notes	31/12/05 IFRS 2005	31/12/04 IFRS 2004
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		65	49
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	A	384 778	
Instruments dérivés de couverture	B	868 587	
Actifs financiers disponibles à la vente	C	1 168 179	
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	D	11 713 728	10 836 308
Autres créances	D	1 734 690	1 467 395
Portefeuille-titres	C		3 419 873
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	C	1 750 402	
Immobilisations corporelles et incorporelles	E	29 251	26 583
Comptes de régularisation et actifs divers	F	25 164	645 582
Total de l'actif		**17 674 844**	**16 395 790**
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	A	1 278 289	
Instruments dérivés de couverture	B	630 997	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	G	79 084	68 263
Dettes représentées par un titre	G	13 724 837	11 776 777
Comptes de régularisation et passifs divers	F	155 056	2 835 546
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	H	72 740	67 431
Provisions pour risques et charges	I	48 609	43 302
Total dettes		**15 989 612**	**14 791 319**
Capital	J		
Souscrit		3 293 570	3 293 570
Non appelé		(2 924 922)	(2 924 922)
Appelé		368 648	368 648
Réserve générale		1 316 359	1 235 823
Gains ou pertes latents ou différés	C	225	
Total capitaux propres		**1 685 232**	**1 604 471**
Total du passif		**17 674 844**	**16 395 790**

NOTES AU LECTEUR

Dénomination :
La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres :
Au 31 décembre 2005, la Banque comptait 38 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie et Monténégro, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut :
Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible :
Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé :
Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé :
Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt :
Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement :
Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) :
Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque, et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours :
Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit :
Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé :
Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé :
Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures p. 1-3, 14-34 et 47, © SIPA-EPA, Louisa Gouliamaki, autres photos, Photothèque CEB - Créations Philippe Toumire - Impression Soregraph